



CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2012

Présidence : Patrick Monney

La séance est ouverte à 18h35 en présence de Mme Jeannine de Haller Kellerhals, Maire, M. Nicolas Walder, Conseiller administratif et Mme Stéphanie Lammar, Conseillère administrative, et de

Mmes Maryelle Budry, Elvia Cambier, Arlette La Chiusa, Anne Hiltpold (partiellement), Denise Martin, Sonja Molinari et Henriette Stebler, Conseillères municipales
MM. Pierre Baertschi, Stéphane Barthassat, Michel Baud, Bertrand Buchs (partiellement), Arthur Chiorino, Mario Conti, Alain Etienne, René Gevisier, Pierre Maulini, Frédéric Mino, Patrick Monney, Claude Morex, Michael Papparou, Sandro Pistis, Stephan Pollini, Didier Prod'hom, Jean-Marc Richard, Alain Voignier, François Wolfisberg et Etienne Zongo, Conseillers municipaux

Absents/excusés :

Mmes Catherine Marti et Catherine Vaucher, Conseillères municipales
MM Jean-Jacques Gerster et Andréa Rossi, Conseillers municipaux

Le Président ouvre la séance à 18h30. Il souhaite la bienvenue à Mme la Maire, aux deux Conseillers administratifs, au Secrétaire général, aux chefs de service présents et au public qu'il remercie d'assister à cette séance qui, il l'espère, ne sera pas trop longue.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 13 novembre 2012
2. Communications du Conseil administratif
3. Communications du bureau du Conseil municipal
- Propositions du Conseil administratif :**
4. Délibération administrative **54-2012 R** : Proposition du Conseil administratif relative au projet de loi modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Carouge (création d'une zone de développement 3 et d'une zone de bois et forêts) au lieu dit "chemin de Pinchat-chemin Vert" (sur la parcelle dite "de l'université"), plan no 29'563-544
5. Délibération administrative **55-2012 R** : Proposition du Conseil administratif relative au projet de plan localisé de quartier no 29774-544, situé entre la route de Saint-Julien et la route de Drize
6. Délibération administrative **56-2012 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'étude complémentaire destiné aux études annexes de la Voie Verte d'Agglomération (mise en séparatif du réseau d'assainissement et concept d'éclairage)
7. Délibération administrative **57-2012 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit en faveur de la chaîne du bonheur pour son aide d'urgence aux victimes du conflit Syrien
8. Délibération administrative **60-2012 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit en faveur de coup de pouce Suisse-Haïti pour leur aide d'urgence en Haïti
9. Délibération administrative **61-2012 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation de six douzièmes provisionnels couvrant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2013
- Propositions des membres du Conseil municipal**
10. Motions
1. Motion **27-2012 P** : cambriolages, vols, insécurité : encourageons les réseaux de prévention entre voisins !

11. Postulats
1. Postulat **7-2012 P** : solutions locales pour un désordre global
12. Résolutions
13. Pétitions
1. Pétition **10-2012 R** : Projet de modification du règlement du Marché
14. Questions

1. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2012**

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. **COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

Communications de Mme de Haller Kellerhals

Aucune communication

Communications de M. Walder

M. Nicolas Walder donne lecture de la première communication concernant l'agrandissement des locaux de la Basse-cour carougeoise :

Aggrandissement des locaux de la Basse-cour carougeoise

La société de la Basse-cour carougeoise se porte à merveille. Les membres et les animaux augmentent fortement, à tel point que les équipements proches de la ferme du Val d'Arve sont devenus exigus. La société a sollicité la Ville de Carouge pour l'aider à régler son problème de locaux trop petits. Une étude conjointe entre la Ville de Carouge et la société de la Basse-cour carougeoise a été établie et prévoit l'agrandissement d'un des bâtiments existants au parc des poneys. Le service des constructions a déposé et obtenu l'autorisation de construire. Les travaux envisagés seront réalisés à l'intérieur du service transports-voirie-environnement, principalement par nos apprentis, sous le contrôle et le pilotage d'hommes et de femmes de métier. Nos apprentis pourront ainsi notamment s'exercer à la réalisation de fondations et radiers en béton armé, à la fabrication de charpentes, aux travaux de menuiserie tels que façades, fenêtres, portes et structures intérieures ainsi qu'à la pose d'une couverture. Le budget de fonctionnement courant couvre les frais d'acquisition des quelques fournitures y compris dans le cas de douzièmes provisionnels.

M. Nicolas Walder donne lecture de sa deuxième communication concernant l'opération éco-sociale aux Tours de Carouge :

Opération éco-sociale aux Tours de Carouge : quel bilan ?

En octobre 2012, SIG/éco21 et la Ville de Carouge lançaient une opération avec l'objectif de visiter au moins 900 ménages, essentiellement situés vers le secteur des Tours, afin de réduire leur consommation d'électricité d'environ 15 %. Des jeunes en recherche de formation ou d'expériences professionnelles ont effectué ces visites, une bonne occasion a priori de soutenir leur entrée dans la vie active.

Deux mois plus tard, il est possible d'affirmer que l'opération a pleinement tenu ses promesses. En effet, d'une part, l'économie d'électricité réalisée s'élève a priori à 17 %, soit l'équivalent de la consommation des ménages d'une Tour ! Mais un bilan sera encore effectué dans quelques mois pour vérifier que la diminution est durable.

Un premier bilan vous sera transféré sur CMNET dans les jours qui viennent afin que vous puissiez voir ces premières estimations. D'autre part, par le biais du service communal « Projets Emploi Jeunes », il a été recruté 13 jeunes adultes en recherche d'une formation qualifiante ou d'un premier emploi après une certification. Pour ce type d'action, "Projets Emploi Jeunes" a travaillé en partenariat

leurs homologues des Communes de Lancy et de Meyrin. Les jeunes ont tous reçu des SIG une formation spécifique technique et de sensibilisation à la médiation. Soutenus par 4 ambassadeurs expérimentés, ces jeunes ont effectué un excellent travail, qui exige tact et savoir-être. Forts de cette expérience riche et motivante, tous ont repris leur cursus de formation qualifiante ou trouvé aujourd'hui un emploi. A n'en pas douter, cette opération éco-sociale aura remporté un franc succès et totalement atteint ses objectifs !

M. Nicolas Walder donne lecture de sa troisième communication concernant les cours PRO VELO :

A vélo en toute sécurité grâce aux cours pour les familles carougeoises

Nous avons réalisé cette année 5 cours avec PRO VELO pour apprendre aux familles et aux enfants à rouler à vélo.

Le vélo est un moyen idéal de déplacement dans notre contexte urbain. Mais les familles avec des jeunes enfants peuvent avoir certaines craintes à l'adopter. Pour allier sécurité et plaisir, le cours « A vélo en toute sécurité » a été proposé gratuitement par la Ville de Carouge aux familles carougeoises lors de 5 éditions d'avril à juin.

Une cinquantaine de personnes (parents et enfants) ont profité des conseils pratiques et théoriques prodigués par PRO VELO. Une sortie sur route était chaque fois réalisée afin de mettre en pratique les connaissances acquises. Un bon rafraîchissement très utile et ludique à ne pas manquer en 2013 ! Les dates des cours vous seront communiquées ultérieurement.

M. Nicolas Walder donne lecture de sa quatrième communication concernant les abris bus :

Abris bus

Suite à une délibération votée le 15 décembre 2011, sur les 13 abris bus prévus d'être posés sur le territoire de la commune, 9 l'ont d'ores et déjà été. Deux autres sont prévus le long de la Route de Drize. Si l'on est aujourd'hui en possession des autorisations, la pose est reportée en raison des travaux en cours. En raison des délais dans la livraison des verres bombés, une toiture provisoire a été installée sur la plupart de ces abris. Dès réception des verres bombés, les toitures seront remplacées. Enfin, en raison des coûts inférieurs aux prévisions, il est prévu de poser deux abris supplémentaires sur le Rondeau de Carouge dans ce même crédit. En effet, l'abri bus existant à l'arrêt de bus en direction de Troinex est insuffisant pour répondre à l'affluence très importante. Dès lors, il est prévu de tripler la capacité d'abris à cet endroit.

M. Nicolas Walder donne lecture de sa dernière communication concernant la Débridée :

Passage-piétons sur la rue de la Débridée

On a procédé hier au marquage d'un passage piétons sur la rue de la Débridée à l'angle avec la Rue Monfalcon. Après des mois d'échange de courriers, l'Etat a octroyé l'autorisation d'un marquage provisoire jusqu'à ce qu'un bilan général de la circulation sur cet axe soit fourni. Pour rappel, ce bilan complet ne sera possible qu'au moment où les travaux seront terminés dans ce secteur.

Mme Lammar explique que ses communications sont des réponses aux questions, raison pour laquelle elle en fera part au point Questions en fin de séance.

3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. Walder a trois communications :

La première communication concerne un courrier de la Cour de justice s'agissant du recours du MCG contre la délibération 2-2012 :

Par un arrêt du 13 novembre 2012, la Chambre administrative de la Cour de justice a rejeté le recours du MCG. La délibération est donc validée et celle sur les indemnités au Conseil administratif non réélu est définitivement annulée.

La deuxième communication concerne le règlement adopté par le Conseil municipal le 20 septembre 2012. Celui-ci a été formellement validé par le Conseil d'Etat.

La troisième communication concerne la lettre de démission de Mme Marielle Budry. Il lui cède la parole :

Mme Budry donne lecture de sa lettre de démission :

Cher Président,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal,
Chères et chers camarades,
Cher M. Schüle,
Chère Mme Trummer,
Ainsi que tous les autres membres de l'administration avec qui j'ai eu le plaisir de collaborer,

Après avoir cassé plusieurs fois la marmite de l'Escalade en tant que doyenne, j'ai estimé qu'il était temps de donner ma démission du Conseil municipal et je vous prie de l'accepter pour la fin de l'année 2012, soit le 31 décembre. Je remercie mes camarades et mes électeurs et électrices de m'avoir donné l'occasion de participer à une assemblée parlementaire. Politisée dans les années libertaires suivant 1968, jamais, avant d'avoir rencontré "A Gauche Toute" Carouge je n'avais imaginé vivre cette expérience. Pourtant, un camarade de SolidaritéS ayant siégé à Vernier m'avait un jour ébranlée en me disant : « J'estime que tout citoyen, toute citoyenne devrait consacrer quelques années de sa vie à la politique municipale ». C'est ce que je répète maintenant autour de moi et particulièrement aux jeunes à gauche. J'y suis moi-même venue très tard, trop tard peut-être, après ma retraite. Mais c'était vraiment une expérience à vivre pour comprendre la complexité, les lenteurs, les raisons des avancées et des reculs de la politique. On se sent un fourmi poussant un brin de paille trop lourd pour elle, un maillon d'une chaîne d'élus votant des projets qui seront réalisés en plusieurs années, si les budgets ne sont pas remis en cause, ou contraints à des non-réalisations voulues par une ancienne majorité. On apprend la patience et la relativité. Arrivée au Conseil municipal dans l'euphorie d'une initiative déposée pour une zone piétonne, je repars au moment où l'exécutif de gauche est contraint à installer des caméras de surveillance. Mais ma plus grande joie de ces cinq ans et demi a été l'élection d'un exécutif de gauche en qui j'ai toute confiance. Qu'il soit assuré – ainsi que tous mes camarades – de mon dévouement à la gauche carougeoise. Si je quitte l'Assemblée municipale, je resterai militante de base, active et proche de mes camarades dans la rue, sur les stands, dans les journaux, les blogs, dans les réunions de SolidaritéS, d'A Gauche Toute et de l'Alternative.

Applaudissements

Mme Stebler donne lecture de quelques mots pour remercier Mme Budry pour toutes ces années au Conseil municipal :

Chère Marielle,

C'est un vrai plaisir de t'offrir cet hommage écrit parce que tu es vivante à côté de moi, à côté de nous, aux côtés de tous les opprimés et précarisés de Carouge, de Genève et d'ailleurs. Il fait bon lutter, militer, penser, se révolter à tes côtés. Ta bonne humeur efface souvent mon blues politique et mes doutes existentiels. Préoccupée par la sécurité des piétons, tu n'as pas hésité à mobiliser les habitants de ton quartier pour réclamer du jaune sur un passage piéton dangereux pour tous les enfants. Ta lutte a payé, le jaune est revenu. Bravo! Même si le carrefour reste tout de même dangereux. Tu trouves aussi que Carouge manque de chlorophylle. La petite zone piétonne remplie de voitures te fait mal au bide. A quand – me dis-tu – d'autres espaces pour les piétons? A quand? Hier encore, avec d'autres camarades, à sept heures du matin, tu bravais le froid et la nuit pour soutenir Rémy Pagani, expulsé des TPG parce qu'il s'oppose chaque fois aux hausses des prix des billets et qu'il soutenait la remise du tram 13 à Carouge en faisant publier le rapport Kaufmann.

Car les expulsions tu les combats. Celles des locataires qui ne peuvent plus payer leur loyer ou celles des réfugiés qui n'ont pas les bons papiers. Le référendum difficile contre le durcissement du droit d'asile ne te démoralise pas. Nous te retrouvons tous les jours dans la rue expliquant des dizaines de fois qu'en Suisse on accueille tous les fraudeurs et capitaux du monde qui ne sentent pas forcément bon, alors oui, on peut bien accueillir un peu de misère de ce même monde. Tu trouvais comme nous que les requérants de l'abri de la PC de Carouge pouvaient rester encore chez nous un bon moment et tu aurais voulu garder chez nous toute cette misère du monde comme les appelaient les habitants avec qui tu discutais. Tu rêves d'un socialisme gourmand, sans viande, mais avec desserts aux fruits rouges et bio de Cocagne que tu me sers et que tu sers à tes amis les plus fidèles. Notre groupe et moi avons eu beaucoup de chance de profiter de ta présence, de tes idées, de ton sérieux et de ton originalité dans tes propositions. Car tu as raison, même à gauche nous devenons un peu trop conservateurs et les idées nouvelles mettent du temps à être acceptées. Je vais m'arrêter presque là. Il y a encore tant à dire de tes combats gagnés et perdus et de tes luttes d'aujourd'hui. Marielle, tu incarnes l'histoire vivante des combats présents et à venir. Comme tu le disais dans ta lettre, on compte sur toi. Je te prends au mot. C'est les vacances municipales mais dans la rue et dans la presse on te retrouve dans quelques jours. Tu dis souvent que tu es une vieille dame indigne. Crois-moi, on n'est pas vieille pour avoir vécu mais pour avoir perdu son idéal. Tu es encore si jeune. Reste donc encore un peu avec nous.

Applaudissements

Le Président remet le traditionnel présent de remerciement à Mme Budry.

4. **DELIBERATION ADMINISTRATIVE 54-2012 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE AU PROJET DE LOI MODIFIANT LES LIMITES DE ZONES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE CAROUGE (CREATION D'UNE ZONE DE DEVELOPPEMENT 3 ET D'UNE ZONE DE BOIS ET FORETS) AU LIEU DIT "CHEMIN DE PINCHAT-CHEMIN VERT" (SUR LA PARCELLE DITE "DE L'UNIVERSITE), PLAN NO 29'563-544**

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 13 novembre et renvoyé en commission de l'urbanisme-mobilité-aménagement.

Celle-ci s'est réunie le 27 novembre 2012 et le rapport a été établi par Monsieur Baud.

M. Baud n'a rien à ajouter à son rapport.

La commission a préavisé favorablement la délibération par 11 oui.

Le Président ouvre la discussion.

M. Etienne indique que le parti socialiste votera favorablement cette proposition. Il tient à signaler que le quartier de Batelle porte des espoirs quant au développement de tout le quartier du Chemin de Pinchat et du Chemin Vert. Dans l'histoire de Batelle, avec la construction des différents bâtiments, il s'agit de donner un peu de respiration et d'espace aux habitants du quartier. Il y avait eu de nombreuses discussions au Grand Conseil sur ce qu'il était possible de faire en matière d'équipement public sur cette parcelle de l'Université. Les Socialistes recommandent au Conseil administratif de veiller à ce que le développement qui se fera sur cette parcelle puisse aussi bénéficier aux habitants du quartier de Batelle. Avec tous les développements qu'il y a eu ces dernières années, il s'agit également de régler les problèmes de mobilité.

M. Maulini signale que les Verts voteront également pour le déclassement, qui a fait l'objet d'une quasi-unanimité en commission. C'est sur la question de quoi faire ensuite que les avis divergent un peu. Les Verts ne dérogeront pas sur un point : le problème de la dérogation pour une éventuelle construction et le non-respect des 30 mètres en bord de forêt. Quel que soit le projet qui viendra s'installer, il faut respecter cette limite. Par ailleurs, les Verts espèrent qu'un PLQ aidera à réfléchir au problème de la circulation automobile et piétonne sur l'ensemble du périmètre en incluant la Tambourine dans la réflexion. Concernant la typologie du bâtiment, le projet de logement pour

étudiants n'a pas convaincu les Verts. Par ailleurs il paraîtrait que ce projet est caduc et que la parcelle pourrait être mise en vente par l'Université. Les Verts encouragent la commune, directement ou par le biais de la Fondation pour le logement, à exercer le cas échéant son droit de préemption, c'est-à-dire entrer en négociation, soit avec l'Université, soit avec l'Etat pour acquérir ces terrains. Si ces terrains viennent à être acquis, ils encouragent les futurs propriétaires à y créer des coopératives d'habitation. L'avantage du propriétaire est qu'il peut rentrer au travers d'une rente emphytéotique la location de son logement selon le principe de la double propriété. De plus, cela favorise l'accès à la propriété avec très peu de fonds propres et ne coûte rien au promoteur puisqu'il met à disposition son terrain. Les Verts encouragent le futur acquéreur, qui pourrait être soit la commune soit la Fondation, à profiter de l'aubaine.

M. Prod'hom souhaite compléter les propos de M. Maulini en disant que les Verts seront très attentifs à ce qui va se passer au niveau d'un futur PLQ. Ils estiment que le projet LILI avec un R+2 composé de longues barres fait une mauvaise utilisation du terrain. Ils souhaitent aussi que la zone devant la Route de Pinchat soit préservée et devienne accessible à la population pour créer un parc devant la crèche de Pinchat qui soit également utilisable par la Tambourine. Ils sont également attentifs au fait qu'il y ait du logement social. Ils estiment que la possibilité que la Fondation Immobilière de la Ville de Carouge puisse éventuellement acquérir ce terrain est un élément majeur et mettent un accent particulier sur l'importance d'un PLQ cohérent.

M. Baertschi rappelle que deux possibilités avaient été présentées en commission. Officiellement, le déclassement se fait avec un terrain propriété de l'Université. Mais il serait possible que ce terrain soit vendu et cela amène à quelques remarques. Premièrement, une zone de bois et forêt a été fixée alors que certains riverains la souhaiteraient plus étendue pour une question d'accessibilité à la parcelle. D'une part, les habitants de la Tambourine ne souhaitent pas un nouvel accès dans leur quartier et, d'autre part, les habitants du Chemin de Pinchat redoutent un afflux de trafic. Il s'agit d'un problème qui n'est toujours pas réglé. Deuxièmement, dans l'hypothèse où le terrain serait vendu, on peut s'interroger sur le fait que le département en fasse une zone de construction mais ne prévoit rien pour les équipements publics. On peut donc se retrouver dans le cas des anciens immeubles Familia où il a fallu négocier des accords avec une fondation pour obtenir la possibilité d'agrandir une école et de construire des équipements d'utilité publique. Comme il s'agit d'un contrôle exercé par l'Etat de Genève, la commune ne peut qu'accepter cette proposition. Mais il convient tout de même de mettre ces bémols quant à l'accès et aux équipements publics qui ne sont pas encore négociés. On sait d'ores et déjà que l'accès sur le Chemin de Pinchat notamment sera problématique.

M. Buchs revient sur la problématique de la vente du terrain et se réfère à l'intervention de M. Longchamp lors d'un débat au Grand Conseil consistant à dire que cette parcelle serait construite pour les étudiants. Donc, il est clair que le terrain ne sera pas vendu par l'Etat pour en faire autre chose. M. Buchs annonce que PDC votera en faveur du projet de déclassement. Cependant, il demande que l'on trouve des solutions pour la mobilité avant de commencer à construire. Par ailleurs, si la commune est unanime par son Conseil administratif et son Conseil municipal pour voter un déclassement, il est actuellement beaucoup plus facile de négocier avec le Conseil d'Etat pour avoir des équipements publics ou pour décider ce que l'on souhaite mettre au niveau du PLQ. Il y a une ouverture d'esprit qu'il n'y avait pas il y a quelques années.

Mme de Haller Kellerhals informe que la commune est déjà en négociation avec l'Université et la Fondation pour racheter les trois quarts du terrain (non pas la partie boisée ou la partie où il y a l'orphelinat mais le reste du terrain). Un quart sera effectivement dévolu aux logements d'étudiants. L'Université souhaite vendre le reste à la Commune et à la Fondation Immobilière de la Ville de Carouge. Les négociations sont donc en cours.

Mme Stebler indique que son groupe acceptera le déclassement mais qu'il s'agit d'un point noir pour la mobilité, notamment des piétons et habitants. Elle estime qu'il serait bon de relancer le canton et la Confédération car il y a des propositions mais elles traînent. La situation devient dangereuse pour tous dans ce quartier. A noter qu'il existe des subventions allouées aux communes pour réaliser ces grands projets.

M. Walder indique que l'étude Carouge Sud a redémarré sur toutes les questions de mobilité liées au Rondeau et au-dessus de celui-ci. Des réunions ont déjà eu lieu avec toutes les associations du secteur (habitants de la Tambourine, Intérêts de Pinchat, riverains de la route de Drize, riverains du Chemin Vert, etc.). Des discussions sont en cours avec l'Etat et avec la direction du PAV. Pour le Rondeau, ce qui bloquait était la boucle du tram mais aujourd'hui, le blocage est plutôt le fait que la direction du PAV n'a pas encore figé le PLQ du secteur Praille-Acacias-Vernets. Sachant que le Rondeau est aux portes de ce secteur, il est éminemment important en termes de mobilité. Le souhait de son groupe est de discuter des questions de mobilité avant de créer des centaines de logements dans le secteur.

M. Paparou précise que le terrain appartient bien à l'Université et non pas à l'Etat. Ce n'est pas la même chose car l'Université est une entité indépendante. L'Etat pourrait exercer son droit de préemption s'il se mettait en compétition avec la commune de Carouge et la Fondation Immobilière de la Ville de Carouge.

Mme Molinari attire l'attention sur le fait qu'il y a unanimité autour de la table pour appeler à la prudence car c'est un quartier densément peuplé. Il faut bien sûr faire de la place pour les étudiants. La commune doit se demander ce qu'elle souhaite faire de ce terrain si elle se porte acquéreur, en tenant compte de l'équilibre sur la parcelle et de la possibilité de développer des coopératives, ce qui est un souhait de longue date. Elle se réjouit du fait que le plan Carouge Sud est en voie de finalisation car c'est l'élément manquant du puzzle.

Le Président fait voter la délibération.

La délibération acceptée à l'unanimité.

5. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 55-2012 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE AU PROJET DE PLAN LOCALISE DE QUARTIER NO 29774-544, SITUE ENTRE LA ROUTE DE SAINT-JULIEN ET LA ROUTE DE DRIZE

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 13 novembre et renvoyé en commission de l'urbanisme-mobilité-aménagement.

Celle-ci s'est réunie le 27 novembre 2012 et le rapport a été établi par Monsieur Baud.

M. Baud n'a rien à ajouter à son rapport.

La commission a préavisé défavorablement la délibération par 1 non et 10 abstentions.

Le Président ouvre la discussion.

M. Baertschi estime que Carouge constitue une part importante du développement genevois. Il considère qu'il faut prendre garde à conserver des points stratégiques d'utilité publique, le Rondeau de Carouge étant un endroit crucial. Il rappelle que le Conseil municipal a déjà voté le droit de superficie pour un hôtel. Or, il y a le problème de la boucle, qui est actuellement mal résolu par le PLQ proposé car la volumétrie proposée porte atteinte aux sites historiques. La Place du Rondeau est une place baroque. L'association le Boulet qui s'est opposée à ce plan a rappelé qu'il a des arbres qui constituent une transition vers la campagne. Pendant des années, on a fait le choix de garder sur la parcelle Batelle et sur celle de la Vigne rouge une zone de verdure. Le projet de faire un immeuble de plusieurs étages n'est pas calibré et maladroit. Le Conseil administratif a rappelé que le Conseil d'Etat s'était engagé à restituer cette parcelle à la Ville de Carouge. Vu la situation imprécise actuelle, M. Baertschi avait proposé en commission de renvoyer le dossier au Conseil d'Etat pour qu'il règle les questions en suspens et pour que le Conseil administratif puisse négocier une solution plus acceptable. Il estime que c'est une parcelle où il faut construire mais pas comme cela.

M. Prod'hom indique que les Verts sont favorables à la création d'un hôtel et favorables à la création de logements. Par contre ils ne sont pas favorables au PLQ. Ils estiment que ce qui se passe sur la parcelle de l'Etat n'est pas adéquat dans le sens où on utilise l'opportunité qu'offre la

parcelle pour développer un gabarit. Il y avait initialement du R+12, qui a été ramené à du R+5, mais ce n'est pas satisfaisant dans l'enveloppe qui est proposée. Les Verts sont d'avis d'étudier calmement cette zone. Ils sont favorables aux bâtiments le long de la Route de Saint-Julien tout en veillant à leur architecture.

M. Buchs signale que le PDC suit ce qui a été dit précédemment. Il rappelle que lors de la dernière législature il y avait déjà eu une présentation d'un projet pour le Rondeau qui respectait la transition verte vers la Tambourine, avec un hôtel et des immeubles le long de la Route de Saint-Julien. Mais il avait été très clairement dit que la boucle allait être remise à la Ville de Carouge pour permettre cette transition entre la campagne et la ville. Son groupe trouve un peu bizarre que ce qui a été dit n'ait pas été fait et que ce qui avait été discuté soit remis en question par le PLQ. Il trouve que la solution proposée n'est pas très adéquate.

M. Walder rappelle que selon le document présenté à l'époque sur l'hôtel, tous les plans d'aménagements prévoyaient un bâtiment à l'arrière, même si les gabarits n'étaient pas fixés. Donc le rajout d'un bâtiment à l'arrière ne date pas de ce Conseil administratif.

M. Etienne explique que le PLQ pose un problème au parti socialiste pour les raisons évoquées par M. Baertschi, notamment en matière de site car le Rondeau se situe à l'entrée de Carouge. Concernant la mobilité, la zone a été écartée du périmètre du PLQ car il y a des projets visant à faire passer la circulation du Rondeau sur la rue Jacques-Grosselin. Le parking souterrain qui relierait les deux bâtiments (logements/hôtel) entraînerait d'énormes problèmes pour la végétation, notamment au regard de l'image qui avait été présentée dans le projet de concours de novembre 1999 et qui présentait un bâtiment emblématique à l'entrée de Carouge en bordure du Rondeau, avec une place arborée. Cela pose problème, notamment par rapport au plan directeur communal et au site de Carouge. Donc, en l'état le parti socialiste votera défavorablement la délibération.

Mme Molinari souhaite apporter un complément aux propos de M. Prod'hom en précisant que la taille du PLQ paraît ne pas pouvoir prendre en compte toutes les difficultés de gestion du trafic à cet endroit. Se limiter à cette parcelle est peut-être une décision stratégique de manière à ne pas entrer dans des discussions trop longues et compliquées. Son groupe reste quand même sur sa faim par rapport à la gestion de la circulation des voitures, piétons et vélos. Il est tout à fait favorable à l'établissement d'un hôtel et de logements. Mme Molinari souligne qu'il y a peut-être aussi quelque chose à revoir au niveau de l'aspect physique. A l'époque, il avait été demandé qu'un PLQ soit fait pour pouvoir définir la transition douce vers l'entrée de Carouge. Cette option de PLQ avait été rejetée. Son groupe estime que le PLQ ne permettra pas de partir sur de bonnes bases, raison pour laquelle il ne le soutiendra pas et invite le Conseil administratif à voir dans quelle mesure il serait possible d'avoir possession de cette parcelle pour en faire quelque chose de plus harmonieux.

M. Morex annonce que son groupe soutient le PLQ et invite les autres groupes à en faire de même. Il est d'avis qu'il y a déjà eu beaucoup de séances de commission sur cet hôtel et que ceux qui s'opposent au PLQ prétendent vouloir un hôtel alors qu'ils font tout ce qu'ils peuvent pour qu'il n'y en ait pas.

M. Baertschi estime qu'il n'est plus possible d'avoir des feux au milieu du Rondeau et qu'il faut l'aménager pour les transports publics en les déplaçant. Il est d'avis qu'il ne faut pas adopter le PLQ avant d'avoir réglé cette question. Il rebondit sur les propos de M. Walder pour rappeler qu'il y a eu un concours avec une optique d'arborisation dans le secteur, ce qui est complètement trahi par ce PLQ. De plus, une fiche de mesure communale indiquait toute la zone comme un parc public projeté. On ne peut pas faire des études coûteuses et en même temps changer du tout au tout d'un jour à l'autre. Il est nécessaire d'avoir un projet solide. Aller trop vite risque d'endommager le site de façon irréparable.

M. Richard souligne qu'en venant depuis Carouge on verrait un énorme bâtiment, qui est nettement plus haut que celui prévu pour l'hôtel. Ce bâtiment lui semble surdimensionné. Comme cet emplacement doit être remis aux autorités carougeoises dans quelques années, plus on ajoute d'étages sur le bâtiment plus l'Etat voudra vendre cher.

Le Président fait voter la délibération.

La délibération est refusée par 16 voix contre, 7 voix pour et 3 abstentions.

6. **DELIBERATION ADMINISTRATIVE 56-2012 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT D'ETUDE COMPLEMENTAIRE DESTINE AUX ETUDES ANNEXES DE LA VOIE VERTE D'AGGLOMERATION (MISE EN SEPARATIF DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT ET CONCEPT D'ECLAIRAGE)**

M. Walder introduit le sujet. La voie verte d'agglomération a fait l'objet de la délibération 24-2011 votée le 15 décembre 2011 à l'unanimité par le Conseil municipal, qui proposait l'ouverture d'un crédit d'étude destiné à la faisabilité d'un tronçon de ladite voie sur Carouge. Cette voie verte d'agglomération est un projet cantonal cofinancé par la Confédération. Alors qu'il avait été décidé de le faire sans l'étude des sous-sols étant donné qu'il n'y a pratiquement aucune canalisation sous le passage en bordure de l'Arve, il a été décidé de demander un crédit complémentaire et ce pour plusieurs raisons. Premièrement, les pré-études ont montré qu'il pourrait y avoir des réalisations complexes à effectuer en sous-sol. On se rend compte aujourd'hui que les tronçons qui ont été modifiés dans le secteur Monfalcon indiquent qu'il y a lieu de faire des modifications en sous-sol. Dès lors et étant donné les constatations des ingénieurs de la Ville de Genève, il semblerait opportun de concilier l'étude des sous-sols et la voie verte d'agglomération afin de ne pas ouvrir deux fois ce secteur.

Au départ il était envisagé de faire les canalisations en même temps que la réfection de la place de l'Octroi. Mais, étant donné les premières constatations des ingénieurs de la Ville de Genève, il semble plus opportun de faire cette étude dans un premier temps. Cela ne veut pas dire que lorsque la voie verte d'agglomération sera réalisée, il sera proposé de faire les canalisations en même temps. Tout dépendra du résultat des études, qui pourront également être utilisées pour la réfection de la Place de l'Octroi. Pour avoir le financement de la Confédération, la voie verte d'agglomération doit démarrer d'ici 2014. Il est donc assez urgent d'aller de l'avant. Ce complément inclut aussi un certain montant pour les éclairages publics. En effet, étant donné la spécificité du tronçon, il pourrait être avantageux de prévoir un éclairage particulier.

Le Président fait voter la prise en considération du projet.

La prise en considération du projet est acceptée par 22 voix pour et 2 abstentions.

Le bureau propose le renvoi en commission des constructions et logements.

M. Prod'hom suggère la discussion immédiate car il faut aller vite en raison des subventions de la Confédération. Il rappelle que c'est un crédit d'étude non pas un crédit de réalisation. La mise en séparatif lui semble logique car Carouge doit assainir son territoire.

M. Pistis indique que son groupe n'est pas favorable à la discussion immédiate et préfère le renvoi en commission. Il s'agit d'un supplément qui est demandé et il faut bien comprendre de quoi il retourne exactement. En ce qui concerne les délais, il estime qu'il y aura largement le temps de discuter en janvier.

M. Morex rejoint l'avis de M. Pistis concernant les délais et estime qu'il serait bon de parler de cet objet en commission.

M. Baertschi est conscient qu'il faut agir vite mais estime qu'il y aura assez de temps pour en discuter début janvier. Il souhaiterait des compléments d'informations sur la question de l'unitaire et du séparatif. Beaucoup d'éléments qui devraient être en séparatif ne le seront jamais, notamment dans la zone du vieux Carouge. Par ailleurs, il est dit que la Confédération participerait à hauteur de 40% jusqu'à un montant de 10 millions mais on ne sait pas quel serait l'investissement éventuel

de l'Etat de Genève ou des SIG. Il faudrait plus d'information à ces sujets, ne serait-ce que pour faire des recommandations concernant le crédit complémentaire.

M. Walder précise que la participation de la Confédération porte sur le projet d'aménagement extérieur et non pas sur les sous-sols et mises en séparatif. Le coût total pour les sous-sols sera à charge de la Ville de Carouge. Il y a urgence car la voie verte d'agglomération commencera sur Carouge d'ici 2014, pour autant que la réalisation soit votée.

M. Gevisier indique que le groupe UDC demande un renvoi en commission des constructions et logements. Par ailleurs, il s'étonne du fait que les honoraires des ingénieurs s'élèvent à près du double des travaux à effectuer.

Mme Molinari signale que son groupe aurait souhaité voter cet objet séance tenante. Le principe de la voie verte a déjà été approuvé et il s'agit simplement d'intégrer l'étude des sous-sols, qui ne fait pas partie de l'enveloppe fédérale mais qui est une obligation légale. Concernant la remarque de M. Baertschi sur le séparatif et l'unitaire, il se peut que l'obligation fédérale ne soit pas immédiatement mise en œuvre partout. Cependant, ce n'est pas parce qu'on ne peut pas résoudre tout le problème d'un coup qu'il ne faut pas agir là où l'on peut.

M. Walder répond à M. Gevisier en disant qu'il s'agit d'un crédit d'études, donc 100% du crédit concerne effectivement des études.

Mme Stebler annonce que son groupe soutiendra ce projet et demande s'il est possible d'écrire au canton pour demander de reporter. Elle rappelle que depuis 2009 il y a une charte d'aménagement de la voie verte avec laquelle toutes les communes ont été d'accord. Il s'agit d'un projet intercommunal qui va traverser une dizaine de communes. De façon générale, il faut éviter de faire les choses seul car cela revient beaucoup plus cher. Mme Stebler est donc en faveur de la discussion immédiate.

Le Président fait voter la proposition de discussion immédiate.

La proposition de discussion immédiate est refusée par 14 contre, 7 pour et 3 abstentions.

Le Président ouvre le tour de préconsultation.

M. Baertschi constate que malgré l'obligation fédérale il y a encore de l'unitaire à certains endroits pour des raisons pratiques, notamment à la Rue Ancienne. Il serait intéressant de voir comment la connexion se fait avec le connecteur qui se trouve au bord de l'Arve. Par ailleurs, étant donné qu'on traverse une zone de pompage et que les services industriels ont des connexions diverses, il serait intéressant de savoir s'il y a des problèmes à cet emplacement et si les services industriels vont profiter de l'occasion pour installer quelque chose.

M. Gevisier recommande de mettre en place un meilleur éclairage de la promenade.

Mme Stebler propose à M. Walder d'avertir les différents services pour leur dire qu'il y a du retard sur le projet.

Mme Molinari a deux recommandations. Premièrement, que la commission soit convoquée le plus rapidement possible. Deuxièmement, elle rappelle que le type d'éclairage avait été choisi en tenant compte de la nécessité de protéger les berges de l'Arve et la faune qui y vit.

7. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 57-2012 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT EN FAVEUR DE LA CHAINE DU BONHEUR POUR SON AIDE D'URGENCE AUX VICTIMES DU CONFLIT SYRIEN

Mme de Haller Kellerhals fait une brève introduction :

La Chaine du bonheur a organisé le 13 novembre dernier une collecte nationale pour venir en aide aux victimes du conflit armé en Syrie. Le Conseil administratif propose de verser 20'000.- à cet organisme qui a confirmé que ses besoins de financement ne sont pas encore couverts.

Le Président fait voter la prise en considération.

La prise en considération est acceptée par 23 voix pour et 2 abstentions.

Le bureau propose la discussion immédiate. La parole n'est pas demandée.

Le Président fait voter délibération.

La délibération est acceptée par 22 voix pour et 3 abstentions.

8. **DELIBERATION ADMINISTRATIVE 60-2012 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT EN FAVEUR DE COUPE DE POUCE SUISSE-HAITI POUR LEUR AIDE D'URGENCE EN HAITI**

Mme de Haller Kellerhals introduit le sujet :

L'association Coup de pouce Suisse-Haïti est vieille de 30 ans et est portée par des personnes compétentes, engagées depuis longtemps dans le domaine du développement. L'association répond aux critères de sérieux et de qualité et la commission l'a déjà soutenue plusieurs fois dont la dernière en 2010. Cette Association n'est pas membre de l'a Fédération genevoise de coopération et donc ne passe pas par elle. Ce projet vise à soutenir le centre de formation professionnelle de Bethel (dépannage informatique et électronique, électricité, plomberie) s'adressant aux jeunes peu scolarisés. Ce projet a été initié il y a cinq ans et donne de très bons résultats pour des personnes locales et sans emploi. Il correspond à un besoin avéré. Depuis 1997, plusieurs associations et écoles professionnelles publiques ne sont plus subventionnées par l'Etat. L'urgence en Haïti consiste aujourd'hui à doter la population du socle minimal nécessaire au développement. La formation professionnelle fait partie de ces bases.

Le Président fait voter la prise en considération du projet.

La prise en considération est acceptée par 23 oui et 2 abstentions.

Le bureau propose la discussion immédiate. Il n'y a pas d'autre proposition.

Le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

Le Président fait voter délibération.

La délibération est acceptée par 22 voix pour et 3 abstentions.

9. **DELIBERATION ADMINISTRATIVE 61-2012 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'APPROBATION DE SIX DOUZIÈMES PROVISIONNELS COUVRANT LA PERIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 30 JUIN 2013**

Mme Lammar introduit le sujet :

Le budget 2013 n'est pas entré en force au vu du référendum lancé. Dès lors il est nécessaire de présenter une délibération sur les douzièmes provisionnels pour entamer l'année 2013. Cette délibération est conforme à ce qui se fait dans ce genre de cas et est présentée pour une durée de six mois, étant précisé qu'elle cessera de déployer ses effets dès l'adoption du budget 2013 par le Conseil municipal et son adoption par le Conseil d'Etat.

Le Président ouvre la discussion.

M. Barthassat signale que son groupe a déposé deux amendements pour pallier un oubli de la part du Conseil administratif concernant le fonctionnement des institutions et le maintien de l'application des mécanismes salariaux tels que fixé par le statut du personnel. Il trouve cet oubli étonnant et regrettable. En effet, dans les cas précédents, toutes les communes ont mis ces deux éléments lorsqu'il y a des douzièmes provisionnels. Même si la droite et le MCG étaient contre ce budget, il a quand même été voté par une majorité. Tant que le référendum n'est pas voté, il convient de suivre ce budget. Il espère que le Conseil municipal pensera au personnel et votera ces amendements, dont il donne lecture :

La présente délibération est soumise a) au respect du bon fonctionnement des institutions telles que la petite enfance, le centre de loisirs et autres de sorte que les subventions devant couvrir les prestations en personnel soient versées tel que prévu au budget, b) au maintien de l'application des mécanismes salariaux tels que fixés par le statut du personnel.

Mme Molinari estime qu'il ne faut pas être dupe de l'introduction habile de M. Barthassat. Après avoir refusé le budget qui prévoyait toutes les annuités prévues par la loi et par le règlement communal, ce dernier vient dire qu'il ne faut pas oublier les employés. Il essaie de mettre cela sur le tapis comme une quelconque autre dépense sur le dos des personnes qui ont accepté le budget. Elle trouve cela très habile du point de vue politique mais elle estime que cela ressemble beaucoup à de la « politiciaillerie ». Elle demande à M. Barthassat s'il pense vraiment qu'il est possible de faire tout ce qui était prévu en ne touchant pas aux subventions, à la petite enfance et aux mécanismes salariaux. Un travail très sérieux a été fait pour essayer de maintenir ces services à la population. Si le référendum devait passer, elle ne souhaite pas s'enfermer dans un carcan mais plutôt mettre tout sur la table pour que les initiants prennent leurs responsabilités. M. Barthassat a lancé ce référendum justement parce qu'il ne voulait pas que ce type de budget – qui est très favorable aux employés, à la petite enfance et aux associations – puisse continuer d'exister.

M. Paparou rappelle que le budget prévoyait le maintien des mécanismes salariaux. Il estime que lorsqu'on lance un référendum il faut en assumer les conséquences. Il est peut-être un peu tard pour se rendre compte que le bassin électoral est pénalisé par le référendum. Il s'étonne qu'au moment où des accords sont signés entre le Conseil d'Etat et la fonction publique pour le maintien des mécanismes salariaux, au moment où l'on refuse le budget, certains groupes sont les premiers à couper dans ladite échelle. Ce que ces groupes font au niveau cantonal, ils aimeraient pouvoir le changer au niveau communal. Il a de la peine à suivre cette logique : ce qui est vrai pour la commune n'est tout à coup plus vrai pour le canton. Ce sont les mêmes partis qui refusent les annuités au canton et qui les accepteraient au niveau communal. Il s'agit maintenant pour ces groupes d'assumer les conséquences dramatiques du référendum pour la Ville de Carouge. C'est d'autant plus grave que ces derniers ne cessent de dire que la fonction publique gagne trop. L'UDC avait proposé dans un amendement de couper les subventions des assurances maladie. Puis tout à coup le sauvetage arrive par un amendement qui sort du chapeau. M. Paparou s'interroge : Soyons sérieux ! ».

Mme Lammar pense que M. Barthassat n'a pas bien saisi le principe des douzièmes provisionnels, qui consiste justement à ne pas se calquer sur le budget qui a été voté puisqu'il n'est pas entré en force. Il s'agit de prendre le budget de l'année précédente et en utiliser un douzième par mois. Evidemment, les mécanismes salariaux constituent une augmentation puisqu'il faut tenir compte des annuités par rapport au budget 2012. Donc, ils n'entrent pas à proprement parler dans les délibérations habituelles des douzièmes provisionnels. Cela étant, dans certaines délibérations sur les douzièmes provisionnels il y avait eu un ajout pour sauvegarder cette augmentation des mécanismes salariaux mais il s'agissait d'une situation totalement différente, où il y avait un référendum contre une baisse du centime additionnel.

M. Morex observe que l'Alternative n'a pas de mémoire ou fait la girouette. Pour répondre à Mme Lammar, qu'un référendum demande une baisse d'impôts ou une augmentation d'impôts, on en reste toujours aux douzièmes provisionnels avec le budget de l'année précédente. Il ne voit donc

pas la différence entre les deux cas. Il estime que l'Alternative prend le personnel de la commune en otage en refusant ces amendements qu'elle a votés il y a environ trois ans.

M. Barthassat estime que M. Paparou n'a pas à faire la morale en disant que le PDC trouve que les employés gagnent trop alors que ce dernier avait lui-même fait un amendement pour bloquer le salaire du secrétaire général. Des pamphlets vont être distribués pour dire « attention, la droite va bloquer vos salaires, il n'y aura plus de subventions pour la petite enfance ». Et quand on fait un amendement pour justement ne pas geler les salaires et protéger la petite enfance, la gauche vote contre. M. Barthassat a de la peine à comprendre ce jeu. Il n'est pas là pour se battre contre aucun parti mais il est là pour Carouge alors que d'autres font de la politique politicienne et ne pensent qu'à jouer les beaux seigneurs.

Mme Hiltpold souligne que le référendum est un droit démocratique et que plus de 2'300 citoyens ont été d'accord de le signer et de soumettre la hausse des impôts à la votation. Il n'y a pas de raison de faire porter une responsabilité à qui que ce soit. Par ailleurs, elle relève que dans le budget les charges de personnel n'ont varié que de 0.16% entre le budget 2012 et le budget 2013. Elle aimerait comprendre en quoi les mécanismes salariaux qu'on propose de maintenir vont mettre en péril l'éventuel futur budget. S'il fallait se calquer sur les chiffres 2012, on arriverait tout à fait à octroyer au personnel ce qu'il est possible d'octroyer avec les annuités. En attendant la votation, elle propose de voter deux douzièmes et de réunir la commission des finances ou du règlement en janvier pour expliquer en quoi l'attribution des mécanismes salariaux pourrait poser problème. Elle souhaite que le personnel ne soit pas pris en otage de la hausse ou non des impôts. Lui écrire pour dire qu'à cause du référendum il faut geler leur salaire est incorrect. Mme Hiltpold pense qu'il est possible de donner suite à ces mécanismes salariaux pour un prochain trimestre et ne pas geler les salaires en attendant une votation par le peuple, qui aura vraisemblablement lieu en juin. Elle trouve donc qu'il est tout à fait possible de voter cet amendement.

M. Pistis indique que le MCG soutiendra cet amendement et trouve regrettable que les employés communaux se trouvent pris en otage. Leur dire que s'ils signent le référendum leur situation financière sera péjorée, c'est mal communiquer et stigmatiser ces personnes. Son groupe déplore que le Conseil administratif ne soit pas capable de gérer un budget de cent millions. C'est 73% et non 27% du budget qui est destiné aux charges du personnel. Des communes avec des budgets d'environ 47 millions arrivent à tourner alors que Carouge se voit obligée de demander un effort particulier aux habitants avec un budget de 100 millions. Au niveau cantonal, l'augmentation d'impôts passe par un vote populaire. Il ne voit pas pourquoi au niveau communal la population ne pourrait pas se prononcer. Si le référendum n'avait pas lieu, une personne qui paie 10'000.- d'impôts devrait payer 500.- (soit 5%). M. Pistis signale par ailleurs que quelques employés de la Ville de Carouge ont également signé le référendum car ils sont contre l'augmentation des impôts. S'il y a aujourd'hui une volonté de ne pas bloquer les mécanismes salariaux, il suffit de voter l'amendement proposé.

Mme de Haller Kellerhals souhaite donner lecture d'un courrier envoyé à l'ensemble du personnel de la commune de Carouge :

Budget : Mise en place des douzièmes provisionnels pour le début de l'année 2013

Cher Monsieur,

Cette année, le budget présenté par le Conseil administratif et voté par le Conseil municipal fait l'objet d'un référendum et ne pourra donc pas entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2013 comme prévu.

Comme le prévoit la loi et dans l'attente de l'issue du processus référendaire, des mesures financières provisoires doivent être prises pour assurer les prestations communales : cela s'appelle des douzièmes provisionnels. En résumé, pour assurer son fonctionnement durant le début de l'année 2013, la Ville de Carouge ne pourra disposer, mois par mois, que de la somme correspondant, au plus, à un douzième de ce qui était prévu au budget 2012, voire moins, si la rubrique budgétaire concernée est inférieure dans le budget 2013.

Sans entrer ici dans des détails techniques qui, pour votre propre activité, pourront vous être fournis au sein de votre service, le Conseil administratif se doit toutefois de vous avertir que, pour les premiers mois de l'année 2013, votre traitement de base ainsi que les prestations complémentaires qui lui sont liées devraient être identiques à celles de décembre 2012, sans augmentation aucune. Le Conseil administratif tient à vous faire part de ses regrets face à cette situation, considérant par ailleurs la qualité de votre engagement professionnel et la confiance qu'il sait pouvoir vous porter.

Au terme du processus démocratique ayant actuellement cours, soit le référendum n'aboutit pas (manque de signatures ou rejet par votation) et les mécanismes salariaux ordinaires s'appliqueraient donc rétroactivement pour les premiers mois de l'année, soit le référendum aboutit et tout le budget 2013 est remis en question afin de réaliser une diminution de charges d'environ 3 mios. Dans ce cas, aucune garantie ne peut être apportée, pour l'heure, sur les mécanismes salariaux, comme sur aucune rubrique budgétaire, d'ailleurs.

En vous remerciant de l'attention que vous aurez portée à ces informations, le Conseil administratif de la Ville de Carouge vous fait part de son engagement énergique et constant pour assurer à notre commune la possibilité de délivrer des prestations à la hauteur des attentes de notre population et vous adresse ses chaleureuses salutations.

Pour le Conseil administratif
Jeannine DE HALLER KELLERHALS
MAIRE

Mme de Haller Kellerhals souhaite apporter une précision aux propos de Mme Hiltpold. Grace au fait que le Conseil administratif a décidé de ne pas engager des personnes qui avaient été mises au budget 2012 mais non engagées et non reportées au budget 2013 vu la situation financière, le dépassement n'est que de 50'000.-. Ce n'est absolument pas lié aux mécanismes salariaux qui par ailleurs coûteraient environ 400'000.- au total pour 2013.

Mme Lammar répond à M. Morex en disant qu'il y a une différence entre un référendum lancé contre une hausse ou contre une baisse d'impôt. Quand il s'agit d'une baisse d'impôt, le budget de l'année prévoit les mécanismes salariaux et si le référendum passe, il y a plus d'argent. Donc le problème ne se pose pas et il n'y a pas de raison de parler de péjoration. Quand il s'agit d'une hausse, si le référendum passe, il y a moins d'argent. Dans le cas présent, c'est 3 millions qu'il faut trouver. Il s'agit donc d'un mécanisme de prudence visant à ne pas dépenser de l'argent qui pourrait faire défaut. Cela a été fait pour les augmentations des annuités du personnel. Un courrier a également été envoyé aux différentes associations et institutions pour leur dire que d'ici le vote du référendum il ne sera pas possible de leur verser la totalité de leurs subventions mais seulement 85%. Mme Lammar se réjouit de voir que l'ensemble du Conseil municipal soutient les charges du personnel alors que certains soutenaient un amendement visant à les couper.

M. Richard trouve assez touchant de voir les bancs de l'Entente se soucier du personnel. Il estime que la vraie préoccupation pour le personnel devait se manifester au moment où il fallait répartir les tâches, engager de nouvelles personnes, établir une fourchette salariale, maintenir les différentes prestations sociales. Cela a toujours été le fait de l'Alternative et non pas de l'Entente. Le souci à long terme est pleinement porté par l'Alternative alors que dans les rangs de l'Entente, à chaque compte rendu ou déclaration de budget, on entend hurler sur la fonction publique, sur le personnel, etc. M. Richard estime qu'il y a aujourd'hui un vrai souci pour le personnel qui va bien au-delà des mécanismes salariaux, c'est-à-dire de savoir si la commune pourra maintenir le personnel nécessaire, construire une nouvelle crèche. Il pense qu'il revient aux auteurs du référendum d'en porter la responsabilité. Entre temps, il faut que la population carougeoise, y compris les employés, comprenne que c'est en votant un budget que l'on assure l'avenir. Par ailleurs, dans la fonction publique, on a vu de nombreux blocages d'annuités sur de longues années. Ils ont été supportés. Une contribution de solidarité de 2% avait même été mise en place pour les salaires qui dépassaient le médian. Par conséquent, son groupe ne votera pas cet amendement.

Mme Stebler signale que l'augmentation de deux centimes représente 14.- sur un montant de CHF 1'000.- d'impôt par mois, donc beaucoup moins que ce qu'elle vient d'entendre. Avec cette augmentation, le budget permet d'honorer l'augmentation des annuités du personnel et le maintien des conditions de travail. Mme Stebler rappelle qu'il y a quelques années, du temps a été consacré pour revoir le statut du personnel en termes de formation, de rehaussement de salaires, d'engagement de personnel. Ce budget vise à ne pas toucher à ce qui a été voté et promis. Bien sûr, avec 3 millions en moins, tout le monde espère échapper aux coupes. Mais il n'y a pas de raison. Des économies ont déjà été faites sur le dos des enseignants et des infirmières. Tout le monde se dit : « Pourvu que ça ne soit pas nous ». Mme Stebler comprend que les employés communaux se fassent du souci quant au blocage de la progression des salaires. Certains demandent pourquoi on ne coupe pas les subventions pour les théâtres, pour la fanfare ou pour le foot, mais ils ne veulent pas que l'on touche à leur salaire. Pourquoi y aurait-il des privilégiés? Il manque 3 millions et on entend dire que les 260 employés communaux ne risquent rien. Lors de la commission des finances, un membre de l'Entente a suggéré de discuter des 180.- de subvention à l'assurance maladie. Donc personne ne sera épargné par ce manque à gagner de 3 millions si la population le vote. En d'autres termes, Mme Stebler préfère payer un peu plus d'impôt afin d'honorer ce qui a été promis. Elle appelle donc à refuser cet amendement qui est illusoire.

Mme Lammar rappelle que le budget prévoyait ces mécanismes salariaux et que le courrier qui a été envoyé aux employés gelait temporairement les augmentations des annuités en attente du vote dudit budget. Il ne s'agissait pas de supprimer ces annuités *ad aeternam*.

Mme Budry rappelle qu'en octobre Mme Lammar avait clairement présenté le budget et prouvé qu'elle avait tout fait pour défendre les droits du personnel et ne pas péjorer les prestations au public. La lettre du Conseil administratif aux employés est aussi très claire. Elle trouve regrettable de revenir sur des choses qui devraient être comprises depuis longtemps.

M. Maulini trouve assez curieux d'entendre l'Alliance de gauche dire que tout le monde devra participer à l'effort et la droite dire qu'elle veut préserver les mécanismes salariaux. Il observe pour sa part que le vote de ces propositions d'amendements pourrait apporter un second danger. Sur les 3 millions qu'il faudra éventuellement trouver avant l'été, il y en a 400'000.- qui sont directement imputables aux mécanismes salariaux. Si l'on sauvegarde ces mécanismes salariaux, il faudra ensuite trouver 3 millions partout ailleurs. Or, il y a déjà des pétitions qui circulent pour dire « ne prenez pas chez nous ». Certes il faut assumer et prendre ses responsabilités mais en termes d'image, imaginez qu'on se retrouve au mois de juin avec la tâche de trouver 3 millions, mais pas dans les salaires des fonctionnaires. En termes d'images, cela aurait des conséquences négatives.

M. Gevisier indique que l'UDC soutiendra l'amendement du PDC. Il rappelle à l'administration de gauche qu'on ne peut pas remplir son chariot sans honorer la facture en passant à la caisse. C'est sa recommandation pour les projets et budgets à venir. Par ailleurs, faire courir la rumeur auprès du personnel selon laquelle il serait moins payé est malsain. Il ne peut pas cautionner ce genre de rumeur, ni cette lettre. Il aimerait savoir combien d'employés communaux ont réellement compris le contenu de cette lettre.

M. Etienne constate que certaines personnes ont l'art de la formule. Il a entendu à plusieurs reprises dire que le personnel était « pris en otage ». A gauche, on essaie plutôt de faire de la pédagogie par rapport au budget. M. Etienne rappelle que le budget présenté par le Conseil administratif respectait des principes, notamment de ne pas toucher au personnel. Pour trouver un budget équilibré, il fallait se tourner du côté de l'augmentation du centime additionnel. Le référendum porte sur ce point-là. La pédagogie consiste à expliquer à la population que sans l'augmentation du centime additionnel, il va bien falloir trouver ces 3 millions quelque part et que les efforts devront être partagés par tous, y compris le personnel. M. Etienne signale par ailleurs que son groupe a voté un budget équilibré. Les auteurs du référendum doivent en assumer les conséquences. Si le référendum ne passe pas, évidemment que le personnel retrouvera cet argent. Par contre, si le référendum est accepté par la population, les annuités ne pourront pas être versées. C'est le but de l'exercice auquel chacun sera confronté si le référendum passe. C'est là qu'il faudra dire où l'on compte chercher cet argent. Le groupe de M. Etienne n'est pas dupe par rapport à ces amendements et comprend bien que leurs auteurs les déposent ce soir pour les faire valoir lors de la campagne qui s'ouvrira. Au niveau cantonal, c'est bien l'Entente qui détruit la

fonction publique et la gauche qui la protège. M. Etienne invite le personnel à soutenir la gauche plutôt qu'à suivre ce qui est dit par rapport à ces amendements que son groupe refusera.

M. Barthassat reprend une formule chère à Mme de Haller Kellerhals. Quand il entend la gauche, cela lui fait penser à des abus de faiblesse. Il déplore que la gauche soit incapable de gérer la commune. Il rappelle que son groupe avait proposé des amendements qui ne touchaient pas aux employés et aux subventions, mais aux frais généraux. Or, ces amendements ont été balayés. Il ne comprend pas la pédagogie de M. Etienne qui consiste à envoyer des « cartes » disant que la droite va geler les salaires. Il demande le vote nominal pour que chacun assume ses responsabilités.

Mme Lammar précise, en ce qui concerne les propositions d'amendements du PDC de couper sans toucher aux prestations du personnel, qu'il s'agissait de couper principalement dans la nature 31 « biens, services et marchandises ». Cette nature 31 avait déjà été drastiquement réduite et il est irréaliste de penser y trouver 3 millions en sachant qu'elle comprend notamment l'entretien des immeubles. Le PDC disait qu'il suffisait de reprendre les chiffres de 2010. Or, par rapport à 2010 il y a aujourd'hui 9 nouveaux bâtiments qu'il faut entretenir et assurer. On pourrait décider de moins nettoyer les bâtiments, par exemple, mais ce n'est pas avec cela que l'on peut trouver 3 millions.

M. Prod'hom rappelle que le budget a été voté par le Conseil municipal. Ce qui est proposé par le Conseil administratif, c'est de réserver des possibilités au cas où le référendum aboutit. Il s'agit d'un budget de précaution, donc un projet responsable. En ce qui concerne le personnel, cet amendement a un effet désastreux. Il estime que la lettre du Conseil administratif est totalement claire mais que le débat actuel est malsain car il risque de démotiver, ce qui, encore une fois, n'est pas responsable. Au niveau cantonal, M. Prod'hom rappelle également que le canton n'a toujours pas son budget, qui doit être envoyé au Grand Conseil. Pour le bonus à la rénovation, le bonus à l'énergie et les subventions, tout est gelé tant que le Grand Conseil n'a pas voté un budget.

Mme Hiltbold comprend la position de prudence mais trouve curieux de dire que tout le monde devra « trinquer » y compris le personnel. Elle revient sur sa proposition de tenir des séances de commission à partir de janvier : commission du règlement pour étudier le statut du personnel, commission des finances pour étudier chaque service et trouver des économies, ne serait-ce que pour le budget 2014. Elle se demande pourquoi l'on parle de 3 millions d'économies. Si l'on regarde les chiffres avec un centime à 39, on voit qu'il s'agit de trouver 1,9 million. Il y a 32 millions dans la ligne « personnel » qui comprend les mécanismes salariaux prévus. Pourquoi ne pas les accorder provisoirement? Si la volonté de la majorité de ce Conseil est de geler les salaires, il faut le dire clairement. Elle estime qu'il n'y a pas d'attitude contradictoire à soutenir que les mécanismes salariaux puissent être maintenus et à s'opposer à l'augmentation du personnel. Son groupe défend le personnel en place aujourd'hui et a combattu l'engagement de personnel jugé non nécessaire. L'amendement du PLR de moins 250'000.- avait comme objectif de ne pas engager davantage de personnes. Or, la commune continue d'engager. Par exemple la personne qui a quitté le service de l'urbanisme a quand même été remplacée et il y a récemment eu une annonce pour une bibliothécaire. En tant que présidente de la commission du règlement, Mme Hiltbold la convoquera en janvier.

Mme Molinari rejoint M. Barthassat sur la nécessité de garantir l'ouverture de toutes les portes pour les négociations à venir. Il ne doit pas y avoir de tabou. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas maintenir les principes de base visant à protéger les acquis du personnel et les services à la population, notamment les crèches. Quand on développe de nouvelles structures, il n'y a pas seulement les coûts de construction mais aussi les coûts de gestion. Comme la marge de manœuvre est étroite, son groupe décide de faire preuve de sagesse en refusant ces amendements qui obligeraient à restreindre le domaine du possible. Mme Molinari est contente d'apprendre que le PLR veut maintenir les acquis du personnel, mais quand il s'agit de garantir les capacités de la commune à mettre en œuvre des structures et services pour la population (notamment le service de l'urbanisme), il attaque cela de manière très dure. Elle rappelle aussi que sur les bancs de l'Entente, il y a une demande visant à réduire les subventions à l'assurance maladie. Elle trouverait effectivement bien d'avoir une discussion sur les différents budgets. Elle se réjouit de discuter avec une Entente ouverte à certaines sensibilités, soit pour un budget 2013

numéro 2 soit pour un budget 2014. Son groupe ne souhaite pas jouer le jeu de la politique démagogique et va refuser les amendements proposés.

M. Maulini estime que les dés sont jetés. Quoi qu'il advienne du référendum et du vote du mois de juin, il appelle à la discussion et à une meilleure méthode de travail. La situation est difficile et le restera. Il serait bon de trouver une méthode de travail permettant d'arriver à un processus plus consensuel. Pour ce faire, il ne suffit pas de tenir des séances de commission, mais il faut changer d'attitude !

M. Etienne signale que son groupe va continuer à faire de la pédagogie. Il souligne que M. Barthassat dit que l'on peut faire les économies nécessaires sur la nature 31. Il faudrait peut-être articuler des chiffres. On ne peut pas constamment dire que l'on va trouver des économies sur cette rubrique. Concernant les investissements (crèches, constructions), le Conseil municipal vote très souvent à l'unanimité et il faut assumer cet accord sur les politiques sociales et culturelles. Il rappelle à Mme Hiltpold que les règles de la péréquation financière ont été changées, ce qui a eu une influence énorme sur le budget. Les deux centimes d'augmentation sont nécessaires pour pouvoir bénéficier de la manne financière des autres communes. M. Etienne observe que Mme Hiltpold propose de discuter en commission de ce qui pourrait être fait pour les prochains budgets. C'est la méthode que le Conseil administratif avait proposé pour le budget 2013. Or, peu de personnes de l'Entente étaient présentes à cette séance et peu de propositions avaient été faites.

M. Richard signale que les cartes postales envoyées à la population ne semblent pas avoir été lues correctement : elles ne comportent aucune menace et se limitent à rappeler qu'à Carouge, certains services sont possibles uniquement grâce aux impôts versés par ses habitants.

Mme Hiltpold interroge le préopinant sur le rapport de ses propos à la question des douzièmes.

M. Richard réagit et réitère qu'aucune menace n'a été proférée à l'égard des associations ou du personnel, le texte n'est autre qu'une mise en garde sur l'importance des impôts à Carouge.

M. Baertschi a le sentiment que le débat est plus passionné qu'objectif par rapport aux données. Il trouve fort désagréable de prendre le personnel en otage, quelle que soit la fraction politique. Il invite ses collègues à ouvrir le débat en posant les vrais problèmes et signale que les perspectives politico-économiques ne sont pas réjouissantes. La déclaration de son parti souligne bien la nécessité de dépasser les affrontements idéologiques au premier degré et de dialoguer. Par ailleurs, M. Baertschi rappelle que lors de l'étude du budget, la commission des finances avait justement cherché à garder un dialogue et il applaudit en ce sens Mme Hiltpold et d'autres qui cherchent à maintenir ce dialogue. Pour sa part, il serait favorable à une décision qui bloquerait sur deux mois le douzième provisionnel pour revenir ensuite à un débat d'un autre niveau. Il rappelle aussi les responsabilités d'employeur de la commune et l'existence du règlement du personnel. En outre, les cinquante personnes engagées au cours de la dernière législature résultaient aussi des nouveaux statuts. M. Baertschi souhaiterait que l'effet desdits statuts sur le personnel soit étudié. Pour sa part, il retiendrait donc la proposition du Conseil administratif sur deux mois et celle de convoquer une commission des finances dédiée à ce sujet.

M. Morex aimerait qu'il soit transmis à M. Richard que son groupe a signalé que l'on pouvait octroyer les mêmes services sans augmenter les impôts. Dans les « cartes postales », on oublie de spécifier que les impôts seraient augmentés. À l'intention de M. Etienne et ses collègues de l'alternative, il rappelle que lorsqu'il était question de voter le budget 2012, l'entente et plus particulièrement les Libéraux et Radicaux de l'époque avaient bien mis en garde contre toutes ces augmentations de personnel. C'est le budget 2012 qui conduit, selon lui, à la catastrophe du budget 2013 et sa contrepartie politique en porte l'entière responsabilité.

M. Barthassat répond à M. Richard que si l'on vit bien à Carouge depuis cinquante ans, c'est bien grâce au parti radical et au parti PDC. En revanche, si l'on risque d'y vivre moins bien, ce ne sera pas de la faute desdits partis.

Le Président suspend la séance quelques minutes.

Reprise de séance

M. Barthassat maintenant sa demande, le Président met aux voix le vote nominal conformément au règlement.

Le vote nominal est accepté à l'unanimité moins deux abstentions.

Le Président invite M. Barthassat à relire son amendement.

la présente délibération est soumise

a. au respect du bon fonctionnement des institutions telles que la petite enfance, le centre de loisirs, etc. et autres de sorte que les subventions devant couvrir les prestations au personnel soient versées tel qu'est prévu.

Le Président ouvre la discussion.

Mme Hiltpold rappelle qu'elle a, elle aussi, un amendement. Elle propose de voter deux douzièmes et non pas six.

M. Etienne a des réserves sur le libellé de cet amendement, le « etc. et autres » ne semble pas convenir. En outre, il n'apprécie pas les termes « le bon fonctionnement des institutions ».

Mme Lammar répond que M. Barthassat a repris l'amendement de 2009 tel quel.

Vote nominal

M. Baertschi :	NON
M. Barthassat :	OUI
M. Baud :	OUI
Mme Budry :	NON
Mme Cambier :	NON
M. Chiorino :	OUI
M. Conti :	OUI
M. Etienne :	NON
M. Gevisier :	OUI
Mme Hiltpold :	OUI
Mme La Chiusa :	NON
Mme Martin :	NON
M. Maulini :	NON
M. Mino :	NON
Mme Molinari :	NON
M. Morex :	OUI
M. Papparou :	NON
M. Pistis :	OUI
M. Pollini :	OUI
M. Prod'hom :	NON
M. Richard :	NON
Mme Stebler :	NON
M. Voignier :	OUI
M. Wolfisberg :	OUI
M. Zongo :	ABS

L'amendement est refusé par 13 non, 11 oui et une abstention.

M. Barthassat poursuit avec la lecture du deuxième amendement :

b. au maintien de l'application des mécanismes salariaux tels que fixés par le statut du personnel.

Le Président ouvre la discussion. En l'absence de commentaires, il passe au vote nominal.

M. Baertschi :	NON
M. Barthassat :	OUI
M. Baud :	OUI
Mme Budry :	NON
Mme Cambier :	NON
M. Chiorino :	OUI
M. Conti :	OUI
M. Etienne :	NON
M. Gevisier :	OUI
Mme Hiltpold :	OUI
Mme La Chiusa :	NON
Mme Martin :	NON
M. Maulini :	NON
M. Mino :	NON
Mme Molinari :	NON
M. Morex :	OUI
M. Papparou :	NON
M. Pistis :	OUI
M. Pollini :	OUI
M. Prod'hom :	NON
M. Richard :	NON
Mme Stebler :	NON
M. Voignier :	OUI
M. Wolfisberg :	OUI
M. Zongo :	ABS

Cet amendement est refusé par 13 non, 11 oui et 1 abstention.

Amendement de Mme Hiltpold

Mme Hiltpold explique qu'elle propose, plutôt que de voter six douzièmes provisionnels couvrant la période du 1^{er} juin au 30 juin, de voter deux douzièmes provisionnels couvrant la période du 1^{er} janvier au 28 février 2013 afin que dans l'intervalle, des discussions aient lieu en commission des finances et des règlements sur le statut du personnel notamment.

Le Président ouvre la discussion sur cet amendement.

M. RICHARD comprend l'intérêt des discussions surtout si elles portent déjà sur 2014, en revanche, il doute que l'on arrive à un budget avant la fin juin 2013, même si les discussions sont fructueuses. Il faudra donc quand même les centimes provisionnels. Il applaudit les commissions, mais souligne que les douzièmes sont indispensables. Cet amendement lui paraît irréaliste.

Mme Molinari partage l'avis de M. Richard et rappelle qu'il y a trois ans et demi, le PDC et les Verts avaient demandé des débats tôt dans l'année sur les budgets, ce qui a été fait cette année. Pour elle, le travail de réflexion doit se poursuivre quel que soit le résultat du référendum, mais voter aujourd'hui deux douzièmes contraindra à revoter quatre ou cinq douzièmes en février.

Mme Hiltpold précise qu'il faut en effet avoir des discussions en vue du budget 2014 et du résultat éventuel du référendum, mais aussi essayer d'en savoir plus sur les mécanismes salariaux, notamment pour savoir si les salaires des fonctionnaires pourront être gelés et se déterminer en toute connaissance de cause. Il ne s'agit pas de voter des douzièmes tous les mois.

M. Papparou observe que bien que l'idée peut être séduisante, le Conseil administratif a besoin de stabilité pour avancer dans les six mois à venir. Aussi, il lui paraît judicieux de voter six mois, quitte à réévaluer les statuts du personnel qui pourtant, avaient été votés par une grande majorité du Conseil municipal.

Mme Molinari comprend le souhait de Mme Hiltpold d'en savoir davantage, mais note que sur les mécanismes, des chiffres très clairs ont été donnés. Par ailleurs, elle préférerait une approche large permettant d'ouvrir toutes les portes plutôt qu'une approche compartimentée du nouveau budget. Pour elle, cette proposition doit donc absolument être refusée.

Vote nominal

M. Baertschi :	NON
M. Barthassat :	OUI
M. Baud :	OUI
Mme Budry :	NON
Mme Cambier :	NON
M. Chiorino :	OUI
M. Conti :	OUI
M. Etienne :	NON
M. Gevisier :	OUI
Mme Hiltpold :	OUI
Mme La Chiusa :	NON
Mme Martin :	NON
M. Maulini :	NON
M. Mino :	NON
Mme Molinari :	NON
M. Morex :	OUI
M. Paparou :	NON
M. Pistis :	OUI
M. Pollini :	OUI
M. Prod'hom :	NON
M. Richard :	NON
Mme Stebler :	NON
M. Voignier :	OUI
M. Wolfisberg :	OUI
M. Zongo :	NON

Cet amendement est refusé par 14 non, 11 oui et 0 abstention.

Le Président met aux voix la délibération.

La délibération est acceptée par 14 oui, 0 non et 11 abstentions.

10. MOTIONS

1. Motion **27-2012 P** : cambriolages, vols, insécurité : encourageons les réseaux de prévention entre voisins !

Le Président invite le secrétaire à en donner lecture.

PROJET DE MOTION

Au sens des articles 32, 33 et 34 du règlement du Conseil municipal de Carouge.

CAMBRIOLAGES, VOLS, INSÉCURITÉ : ENCOURAGEONS LES RÉSEAUX DE PRÉVENTION ENTRE VOISINS !

Mesdames les conseillères municipales,
Messieurs les conseillers municipaux

Considérant :

- Vu que les cambriolages ont fortement augmenté ces dernières années;

- Vu que « la petite délinquance » se développe fortement et rend la vie difficile à de nombreux citoyens ;
- Vu que la Police cantonale vaudoise a mis en place le concept Police-Population, qui construit un réseau de solidarité entre voisins ;
- Vu que cette politique a fait ses preuves ;
- Vu que la population demande des solutions pragmatiques et rapides pour améliorer la sécurité à Carouge ;
- Vu que des habitants de la commune de Vernier ont déjà proposé cette expérience.
- Vu que le Canton de Genève va lancer un projet "pilote à Vernier"

Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge

invite le Conseil administratif

- À étudier le projet pilote de Vernier « Concept Police-Population (PoPul) » et à évaluer sa réalisation sur Carouge;
- À proposer un projet de prévention dans le domaine de la sécurité de proximité et permette de développer des réseaux de solidarité entre voisins ;

Date du dépôt : Carouge, le 10 décembre 2012

MCG, PDC, PLR, UDC

M. Papparou ne prendra pas cette motion en considération. En effet, ce genre de dispositif lui paraît une manière de faire oublier les problèmes importants, entre autres, l'insécurité sociale et le chômage qui continue d'augmenter. De plus, ce concept sur le long terme pourrait viser à diminuer les effectifs de la police. Pour lui, il faudrait davantage militer pour le concept de voisin solidaire exclusivement basé sur du lien social. Ici, on veut institutionnaliser la délation, ce qu'il trouve choquant. M. Papparou rappelle que les députés de droite et du MCG viennent de renvoyer la copie du budget au Conseil d'État, empêchant ainsi l'engagement de policiers pour maintenir la sécurité civile, quand bien même la police est une charge régaliennne de l'État. Police supplétive formée et encadrée ? Comment et par qui ? L'État doit-il se désengager de sa mission de service public pour pallier à une diminution d'effectifs ? Il s'agit ici d'un transfert de compétences, d'une fuite en avant sécuritaire avec une mesure populiste. Cela commence par du bon sentiment, de la citoyenneté, et cela recherche le présumé nuisible avec toutes les dérives possibles. Aussi, M. Papparou ne prendra pas en considération cette motion.

M. Maulini signale que les Verts accepteront la prise en considération de cette motion, il s'expliquera ensuite. À noter cependant que son groupe procède « sur la pointe des pieds ».

M. Barthassat comprend bien la problématique de M. Papparou, il craignait le style de la « milice » et avait des réserves sur le côté populiste. Cependant, il s'est renseigné auprès d'habitants du Canton de Vaud qui vivent cela au quotidien et qui l'ont rassuré. Il s'agit simplement d'une aide solidaire et la population dans son ensemble en est enchantée. Cette motion vise simplement à étudier si ce projet serait viable à Carouge.

M. Pistis rebondit sur les propos de M. Papparou qui a employé le terme de « délation ». Pour M. Papparou, si quelqu'un cambriole son appartement et que son voisin appelle la police, ce n'est pas de la délation. Cette motion vise également la prévention afin que les personnes se protègent contre certains actes. Elle ne cherche pas à diminuer les effectifs. Pour ce qui est de la dérive populiste, il peine à comprendre cette interprétation. L'argumentaire proposé par l'élue socialiste ne lui paraît pas relater l'objectif de la motion. M. Pistis rappelle aussi que la commission de sécurité n'a jamais siégé depuis le 1^{er} juin 2011. Son groupe souhaite donc une meilleure communication pour se protéger contre les délinquants. Il invite ses collègues à soutenir la motion.

Le Président demande aux participants de s'exprimer de manière plus concise, puisque le sujet sera à nouveau débattu en commission.

A Gauche Toute ne prendra pas en considération cette motion.

Mme Budry explique que cette motion paraît illusoire, le concept police-population n'ayant pas encore fait ses preuves. Elle la trouve dangereuse, car elle consiste à déléguer une tâche de l'État à des citoyens. D'autre part, le terme de « réseau de solidarité » est à ses yeux choquant. Certes, il faut de la solidarité envers les jeunes et les chômeurs, mais sans couper les budgets de la fonction publique.

Mme Molinari ajoute une explication sur les réserves de son groupe pour entrer en matière sur cette motion : dans le cadre des discussions cantonales à venir, il y a peut-être une opportunité. Cette motion n'a donc pas beaucoup de sens, mais elle permettra de mettre sur la table de vrais réseaux de solidarité, de vrais contrats de quartier, de conciergeries, de caméras, etc. Son groupe accepte donc l'entrée en matière pour discuter de ces questions au sein d'une commission et démanteler certains arguments.

M. Gevisier commence par qualifier M. Paparou de « pédagogue ». Rappelé à l'ordre par le Président, il poursuit en soulignant que M. Paparou parle de « délation ». Pour sa part, en tant que citoyen, il prône la citoyenneté et le civisme. La dénonciation d'un acte sur la voie publique ou chez un voisin, c'est du civisme et non pas de la délation.

Mme Hiltpold rappelle que l'on est au stade de la prise en considération. Elle peine à comprendre que certains ne veuillent même pas prendre en considération cette motion, dont elle rappelle l'invite. Elle n'a rien de contraignant. En refusant la prise en considération, on refuse de discuter, ce qu'elle trouve choquant notamment de la part du président de la commission de la sécurité.

M. Etienne ne comprend pas le procès d'intentions à l'intention de ceux qui refusent la prise en considération. Il rappelle le fonctionnement au Grand Conseil. Pour lui, si le contenu de ce qui est proposé le heurte, il faut pouvoir le dire. Comme M. Paparou et d'autres, il ne peut prendre en considération cette motion, car ce qui a été proposé à Vernier a été proposé par l'UDC qui s'est inspiré de reportages sur la ville de Nice. Il refuse d'employer le terme de police de proximité qui existe déjà au niveau cantonal. Il relève qu'il y a quand même une prise de risque lorsque l'on délatte un acte. M. Etienne ne prendra pas en considération la motion.

M. Pistis invite le préopinant à relire la motion. Il n'est aucunement fait état de police de proximité, mais de sécurité de proximité et de police-population. Il ne s'agit pas de remplacer la police par des interventions de citoyens, mais de mieux communiquer pour que les citoyens sachent comment agir en toute proximité.

La prise en considération de cette motion est acceptée par 15 oui, 9 non et 1 abstention.

Le Bureau propose le renvoi en commission de la sécurité.

Le Président ouvre le tour de préconsultation.

M. Maulini trouve que le débat est déjà parti curieusement. Le projet de motion est faux et fait peur. Dans les considérants, certains éléments sont erronés. Par exemple, ce ne sont pas les habitants de la commune de Vernier qui ont proposé cette expérience. Pour ce qui est du lancement d'un projet pilote à Vernier, M. Maulini a vérifié et rien n'a encore été fait. La seule expérience vient du canton de Vaud. M. Maulini demanderait que soient reçus les vaudois concernés par cette démarche. M. Maulini souhaiterait lire quelques extraits.

Le Président l'interrompt, il s'agit uniquement de faire des recommandations et non pas de faire le débat ce soir.

M. Maulini trouve vraiment curieux que le débat se fasse avant la prise en considération et qu'une fois dedans, on ne puisse indiquer des éléments de réflexion.

Le Président donne la parole à M. Maulini en lui demandant d'être bref et rappelant que c'est un tour de préconsultation.

M. Maulini donne lecture d'un texte : « La délation est un acte intéressé et méprisable dont le but est de nuire, en revanche, signaler à la police que des malfaiteurs viennent de fuir à bord d'un véhicule relève d'un acte élémentaire de civisme. Où commence le civisme et où commence la délation ? » M. Maulini trouverait intéressant de débattre ce point. « Ce n'est ni un transfert de tâches ou de compétences policières, ni la constitution de milices ou de groupes délateurs, il s'agit de favoriser et d'encourager les comportements citoyens et responsables de chacune et chacun pour empêcher les délinquants d'agir. » Ce domaine est pour lui extrêmement sensible. Les Verts sont libertaires et ne craignent pas la liberté ici ou là, mais le terme de « milice » leur fait peur. Il demande donc d'auditionner non pas les responsables d'un projet hypothétique de Vernier, mais ceux du projet qui existe depuis plusieurs années dans le canton de Vaud.

M. Voignier observe que dans les communes du canton de Vaud, la police cantonale a pris langue avec les villages où le système a été mis en place. Pour sa part, il aimerait en savoir davantage pour approcher les habitants sur les actes de prévention. Il serait bon d'inviter un responsable de la police cantonale pour savoir comment cette démarche envers les citoyens a été abordée.

Mme Hiltpold recommande à la commission de ne pas parler de police de milice, car ce n'est pas ce qui ressort de ce projet de motion, et de se renseigner aussi à Genève. Les services de M. Maudet viennent de lancer une campagne sur la prévention de cambriolages.

M. Molinari demande que M. Maudet soit auditionné. Elle aimerait aussi connaître des expériences fondées non pas sur la délation, mais sur une mise en commun des connaissances, de solidarité entre voisins, par exemple des personnes âgées aidées par des jeunes.

11. POSTULATS

1. Postulat **7-2012 P** : solutions locales pour un désordre global

Interrogée par le Président, Mme Budry confirme son souhait de voir ce postulat porté à l'ordre du jour.

Le Président invite le secrétaire à en donner lecture.

PROJET DE POSTULAT

Au sens des articles 35 et 36 du règlement du Conseil municipal de Carouge

SOLUTIONS LOCALES POUR UN DESORDRE GLOBAL

Mesdames les conseillères municipales,
Messieurs les conseillers municipaux

En mai 2010, suite à l'échec du Sommet de Copenhague sur le changement climatique, et durant le passage du film « Solutions locales pour un désordre global », de Coline Serreau au cinéma BIO, j'avais déposé une proposition individuelle, qui n'a été suivie d'aucun effet. Je me permets d'insister auprès du CA actuel, plus conscient des enjeux écologiques. Car c'est au niveau local que des mesures concrètes doivent être pensées et organisées pour sauvegarder l'environnement.

Les communes peuvent agir, notamment sur les changements d'habitude, en matière de mobilité, d'économies d'énergie et d'alimentation. Carouge agit déjà sur la mobilité en créant des pistes cyclables, des zones et des chemins pour piétons et en programmant diverses économies d'énergie. Concernant l'alimentation, la commune serait particulièrement bien placée pour prôner une nourriture plus saine, moins carnée et plus locale, étant donné la tradition et la richesse carougeoises en matière de restauration.

Sans brusquer les habitudes, cette promotion pourrait se faire dans le cadre d'Agenda 21, sous forme de:

- Campagnes de sensibilisation (distribution régulière de prospectus explicatifs, réunions d'information, articles dans le journal communal, affiches),

- Incitation particulière aux restaurants à offrir plusieurs plats végétariens sur leur carte et à se fournir auprès des agriculteurs et agricultrices biologiques du canton de Genève et de Suisse,
- Organisation de démonstrations et de cours de cuisine végétarienne,
- Organisation d'une journée végétarienne et bio, comme l'a fait, par exemple et tout récemment, la Ville de Lyss dans le canton de Berne. La Ville de Gand en Belgique (250 000 habitant-e-s), elle, a carrément instauré une journée végétarienne hebdomadaire depuis 2009. Il en est de même dans le 2ème arrondissement de Paris.

En France on a calculé que si, durant un an, on instaurait une seule journée végétarienne par semaine, cela reviendrait à une réduction des émissions de CO2 aussi importante que s'il y avait 5 millions de voitures en moins sur les routes. Cela représenterait une étape énorme dans la lutte contre les changements climatiques. (cf <http://un-jour-vegetarien.fr/IMG/pdf/Cinq-millions-vehicules.pdf>)

Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge

invite le Conseil administratif

À mettre sur pied des actions incitant les Carougeois à manger plus sainement, à préserver leur santé, leur porte-monnaie et leur environnement, et à épargner des souffrances aux animaux.

Mme Maryelle Budry
AGT

M. Morex ne prendra pas en considération ce texte qui atteint à la liberté individuelle : chacun doit décider de ce qu'il veut manger. Après un débat de plus de deux heures sur les problèmes financiers de la commune, il trouve toutes ces propositions, bien que pleines de bonnes intentions, fort chères pour la commune.

Mme Molinari observe que l'on ne pense pas assez au coût pour la société des cancers causés par une alimentation malsaine ou le trafic des voitures. Pour elle, ce postulat de Mme Budry est très important, car il va créer des ouvertures et possibilités. Le choix de l'alimentation est certes individuel, mais la commune a aussi la responsabilité de souligner les problèmes causés par une mauvaise alimentation.

M. Barthassat n'est pas du même avis que M. Morex. Son groupe va prendre en considération ce postulat, selon la devise « petit effet, grande cause ». Il applaudit que l'agriculture genevoise soit protégée et félicite la proposition de Mme Budry.

Mme Stebler observe que ceci s'inscrit tout à fait dans une politique communale. Elle rappelle l'ordonnance de 2018 : toutes les communes et le canton ont des obligations pour diminuer les émissions de CO2. Cette mesure est simple et bon marché et diminuera un peu ces émissions. Cette proposition s'inscrit bien dans un agenda de développement durable. Pour elle, personne ne sera affecté si un jour par semaine ou par mois, on ne mange pas de viande.

M. Gevisier comprend la position de MM. Barthassat et Morex, car cette proposition vient comme un dictat religieux pour des restrictions alimentaires. Cependant, il lui paraît que c'est une atteinte à la liberté : chacun doit manger ce qu'il veut, quand il veut et comme il veut.

Mme Hiltbold aimerait des renseignements sur la validité de ce postulat qui demande à la commune de prendre des actions. On ne sait pas ce que le Conseil administratif ferait et quelle serait l'implication financière. Aussi, elle estime qu'un postulat n'est pas indispensable pour agir et rappelle qu'il existe un service développement durable - agenda 21 qui peut s'en occuper. Elle refuserait donc l'entrée en matière.

Le Président donne lecture de l'article 35 sur la définition de postulat.

Mme Hiltbold note que ce n'est donc pas possible, car ce postulat demande de mettre sur pied des actions. Elle invite Mme Budry à transformer son postulat en motion pour le mois prochain.

Le Président suspend la séance.

Le Président reprend la séance en notant que la remarque de Mme Hiltpold est inexacte. On avait demandé une résolution déposée sur les cambriolages et non pas un postulat. Ce n'est donc pas le même cas de figure. Il demande à Mme Budry si elle souhaite modifier son texte, ce que n'interdit pas le règlement du Conseil municipal.

Mme Budry explique qu'il ne s'agissait aucunement d'un dictat, d'où la rédaction au conditionnel. Elle donne lecture de certains passages. Ensuite, elle propose de modifier son texte comme suit :

invite le Conseil administratif

à étudier la mise sur pied d'actions incitant les Carougeois à manger plus sainement...
Par ailleurs, elle signale que depuis 2010, la sensibilité à l'impact du végétarisme sur l'environnement a beaucoup augmenté et des enquêtes ont démontré les pollutions contenues dans la viande (poulets, saumons, veaux).

Le Président répète la proposition de modification de Mme Budry et souligne qu'il s'agit bien d'un postulat.

M. Pistis est gêné par les invites. Pour lui, tout un chacun a le droit de faire des choix alimentaires. Aussi, il ne peut soutenir un postulat qui invite les gens à « gérer leur porte-monnaie » alors que le Conseil administratif n'est même pas capable de gérer un budget de 100 millions. Les invites sont donc, pour certaines, incohérentes. En revanche, il apprécie que soit soutenue l'agriculture de la région. Son groupe ne prendra donc pas en considération ce postulat.

M. Baertschi rappelle que ce postulat demande simplement d'étudier un sujet particulier, il n'y a pas tellement d'enjeux.

Mme Cambier revient sur la notion de droit individuel. En démocratie, chacun peut encore faire ce qu'il veut.

M. Richard a mangé beaucoup de viande dans sa vie, mais reconnaît que du point de vue de la santé, il faut faire un effort. Si les efforts pour l'encouragement d'une alimentation saine sont bien menés, ils donneront des résultats sur les finances dans quelques années. Un grand nombre de maladies sont directement liées à la consommation abusive de sucres et de viandes. Aussi, la collectivité publique doit faire un effort d'incitation de façon régulière. Il ajoute que les personnes âgées perdent l'habitude d'un régime équilibré. Elles ont tellement l'habitude de la viande qu'elles finissent par en manger excessivement. Des cours pourraient aussi être destinés aux aînés et pourraient prolonger la vie des gens. Il votera donc ce postulat.

Mme Budry a trouvé, à son grand étonnement, un petit prospectus à la Coop « pour le plaisir de manger végétarien ». Le végétarisme n'est donc pas forcément triste ! La commune pourrait faire appel à un grand restaurateur végétarien de Zurich pour une démonstration dans un restaurant. Les mesures suggérées par Mme Budry coûteront peu à la commune et contribueront un peu à la protection de la planète.

La prise en considération est acceptée par 16 oui, 7 non et 2 abstentions.

Le Bureau propose le renvoi au Conseil administratif.

Le Président ouvre la discussion, il n'y a pas de commentaires.

12. RÉSOLUTIONS

Il n'y en a pas.

13. PÉTITIONS

1. Pétition **10-2012 R** : projet de modification du règlement du Marché

Cette pétition a été prise en considération le 13 novembre 2012 et renvoyée en commission des règlements. Celle-ci s'est réunie le 4 décembre 2012. La Présidente n'a pas désigné de rapporteur.

Cela a échappé à Mme Hiltbold qui s'en excuse.

La commission a préavisé favorablement le renvoi au Conseil administratif avec les recommandations suivantes : la commission vote favorablement par 7 oui et 2 non pour le maintien des terrasses. La commission vote favorablement par 6 oui et 4 abstentions la proposition de fixer un quota pour les terrasses. Le Bureau propose un renvoi au Conseil administratif pour étude dans le cadre de l'élaboration du nouveau règlement.

Le Président ouvre la discussion.

Loin de vouloir faire revenir en arrière la décision prise par la commission, M. Morex regrette que le Conseil administratif n'ait pas été suivi dans sa recommandation de permettre aux gens de consommer debout, afin de supprimer cette concurrence déloyale vis-à-vis des autres commerçants de Carouge.

Mme Molinari rappelle au préopinant que ce n'est pas simplement une lubie de la commission : une longue discussion a eu lieu avec les personnes qui tiennent le marché et souhaitent maintenir dans de bonnes conditions ce type de terrasses. Afin que ce type de structure ne devienne pas monnaie courante dans tout le marché, on propose les quotas.

M. Morex déplore que les commerçants qui s'opposent à ces structures n'aient pas été, eux aussi, convoqués à la séance.

Le renvoi de cette pétition pour étude est accepté par 17 oui, 7 non et 1 abstention.

14. QUESTIONS

Réponses du Conseil administratif aux questions des membres du Conseil municipal

Le Conseil administratif répond à la question de Monsieur Barthassat posée lors du CM du mois d'octobre : **Combien a coûté le logiciel horaire, marche-t-il et comment sont gérées les HS ?**

Le logiciel de gestion horaire s'applique à tous les services et collaborateurs de la Ville de Carouge. L'implémentation du logiciel, soit l'ensemble du projet jusqu'à la fin de la phase de production, en fonction du cahier des charges initialement établi, a coûté CHF 120'000 sur deux exercices budgétaires, sans générer aucun dépassement des lignes concernées.

Il faut relever la complexité de ce projet liée à la multiplicité des métiers et donc des organisations horaires au sein d'une même administration (variables, fixes, irréguliers, de nuit, du we, de piquet, etc...).

Cela a aussi impliqué parfois, pour nos collaborateurs, de s'adapter à un autre mode de fonctionnement.

En effet, la gestion informatisée et centralisée a mis en évidence des éléments concrets des règlements établis qui n'étaient soit pas visibles, soit pas compris, soit pas appliqués auparavant. Même si des collaborateurs pouvaient voir des avantages dans la situation antérieure, l'organisation du travail se doit de respecter les aspects légaux, réglementaires et viser la meilleure efficacité possible.

Actuellement, la phase projet est terminée et le logiciel fonctionne. Outre la transparence et la cohérence de gestion sur l'ensemble des services, cela nous permettra d'avoir des indicateurs précis et utiles en termes d'absentéisme et de temps de travail.

Pour répondre à l'autre partie de votre question, concernant les heures supplémentaires, soient celles qui sont majorées, l'article 56 du Statut du personnel prévoit que, en règle générale, l'heure effectuée doit être compensée en temps et la majoration peut être compensée en temps ou en argent, selon le choix du collaborateur et tenant compte des impératifs de service.

Le règlement sur l'organisation du temps de travail prévoit que la planification ne doit pas se faire en prévoyant des heures supplémentaires. Ainsi, ce qui est imposé, ne sont pas les récupérations des heures supplémentaires (délai de 6 mois), mais une planification du travail prévoyant également la récupération des jours de repos lors de travail irrégulier, du we ou de nuit.

Cet outil d'aide à la planification permet ainsi d'organiser les différentes interventions prévues dans le cadre de l'horaire ordinaire sans se baser sur l'exercice d'HS (dans la mesure du possible).

M. Walder n'a pas de réponse à apporter.

Mme Lammar répond à la question de Mme Stebler qui s'inquiétait du **bruit causé par la station de lavage à la rue Caroline**.

Mme Lammar rappelle avoir répondu dans un premier temps que le problème avait été transmis par des habitants se plaignant de ce bruit. Elle avait alors rappelé que les APM pouvaient être contactés en cas de bruit intensif tard le soir.

Par ailleurs, des renseignements ont été pris par le SSPM après du service du commerce concernant la station de lavage à la rue Caroline.

Selon l'inspecteur du service, il n'y a pas besoin d'autorisation pour exploiter ce type d'installation étant donné qu'il s'agit d'un libre service qui n'engage pas de personnel. De plus, l'accès étant libre, il n'y a pas non plus d'heures d'utilisation.

Il reste à savoir si les nuisances qui peuvent être engendrées par l'utilisation de la station de lavage sont de nature répréhensible.

À cet effet, le responsable pour ce domaine, M. BRANCA, a été contacté et ce dernier nous a assurés que tout est conforme aux directives d'exploitation.

Cette réponse n'a pas semblé satisfaisante, la PM s'est donc déplacée sur place et a pris langue avec la personne responsable, qui après avoir écouté les arguments de la commune est d'accord d'appliquer :

- 1. L'utilisation de la station du lundi au samedi de 08h00 à 22h00*
- 2. Fermeture le dimanche*

et ce, bien que le dimanche soit "son meilleur jour" :

Il sied de relever que l'interlocuteur s'est montré conciliant et en recherche de solutions de nature à apaiser son voisinage, ce qui est très appréciable.

Mme Lammar apporte un complément de réponse à M. Morex qui se demandait **pourquoi des gradins n'avaient pas été prévus dans la salle de gym à la Vigne rouge**.

Historique :

Délibération concours 36A-2008, votée en juin 2008 et amendée par le CM pour la passer aux normes de compétition "MACOLIN".

Délibération crédit d'étude 79A-2009, votée en mai 2009

Délibération crédit de construction 148-2010, votée en septembre 2010

Faisabilité d'un élargissement supplémentaire du bâtiment pour accueillir des gradins

Le CA et le CM ont décidé de réaliser une salle plus grande que le minimum DIP (16m x 30m) pour permettre des entraînements et matchs de basket aux normes internationales, bien que sans public (21,5x32).

Cet agrandissement représentait la limite maximum du point de vue de l'implantation, car la parcelle disponible était déjà limite pour répondre aux normes d'un demi-groupe scolaire.

Suite aux négociations avec les mandataires de M. Duvernay qui voulaient réduire au minimum l'emprise des bâtiments scolaires, il a même fallu construire une partie des aménagements extérieurs de l'école sur fonds privé, le long du chemin de la Vigne-rouge.

Nous avons néanmoins calculé l'hypothèse d'un élargissement du bâtiment salle de gymnastique et parascolaire pour installer environ 300 places dans la salle de gymnastique avec une surface au sol de 26,5 m x 32 m.

La largeur augmentée de 5 mètres représente pour l'ensemble du bâtiment un volume supplémentaire de 2'960 m³.

Le prix du m³ construit (CFC 0 à 9) du demi-groupe scolaire s'élevant à CHF 894 TTC, le surcout aurait été de l'ordre de CHF 2'646'000 TTC, auquel il aurait fallu ajouter environ 250m² de terrain supplémentaire à CHF 500.-/m², soit un total de CHF 125'000.- TTC, pour rester dans les distances aux limites et les surfaces extérieures admises.

Sachant que la Vigne-rouge avait déjà coûté 25 millions, il a été décidé d'en rester à la simple norme Macolin pour des matchs aux normes internationales.

Questions écrites

Il n'y en a pas.

Questions orales

M. Paparou : Cité Léopard

M. Paparou rappelle que l'ensemble Cité Léopard a été racheté à la SUVA et la dénonciation des baux des locataires a été confiée à une régie « flibustière » de la place qui se comporte, comme à son habitude, d'une manière insolente à l'égard des locataires. Par exemple, un couple âgé qui vit depuis 40 ans dans cette cité s'est vu dire qu'il devait se rendre dans un EMS car de toute manière, les époux octogénaires étaient trop âgés et ne pourraient payer un autre logement. M. Paparou observe que des baux à durée déterminée sont proposés aux gens tous les six mois. Ceux qui en avaient les moyens ont décidé de partir. Après six mois, des appartements sont vidés et reloués le double du prix. M. Paparou trouve cette manière de faire inadmissible et demande si le Conseil administratif a été approché et s'il existe un dispositif de soutien pour les personnes âgées vivant dans cette ancienne cité ouvrière.

Mme Lammar n'a pas été alertée de ces problèmes et est scandalisée par ce qu'elle entend. Lors des discussions avec le propriétaire et la régie, le Conseil administratif a toujours insisté sur le fait que les locataires devaient être bien traités et que des solutions acceptables de relogement devaient être trouvées afin que les droits des locataires soient respectés. Suite à ces déclarations, le Conseil administratif écrira un courrier à la régie pour dénoncer ces actions inacceptables.

M. Paparou : Recours, combien ?

M. Paparou signale qu'en début de séance, il a été informé que le recours du MCG avait été débouté au tribunal. Il demande si cette affaire a coûté de l'argent à la commune.

Mme Lammar indique que les frais ont été mis à la charge des recourants.

Mme Budry : Encore un petit effort pour la Débridée

Mme Budry explique qu'en début de séance, M. Walder a officiellement annoncé la pose de la peinture jaune sur le passage piéton de la rue de la Débridée. Elle s'en réjouit et le remercie

encore de ces démarches qui ont enfin abouti. Elle a constaté l'effet du ralentissement systématique des véhicules lorsqu'ils voient le jaune. En insistant, on peut arriver à faire fléchir le département de la mobilité. Les habitués de la traversée piétonne de la rue du Centenaire, encouragés par ce succès, commencent déjà à se mobiliser pour faire peindre en jaune leur passage. Concernant la rue de la Débridée, Mme Budry demande à M. Walder si d'autres mesures de sécurisation seront prises. En effet, on voit que les voitures dépassent régulièrement le 30 km/h et des collisions ont souvent lieu. Elle est intervenue maintes fois à propos de cette petite rue et invite les élus, toutes orientations confondues, à veiller à la sécurité des habitants.

M. Walder répond qu'effectivement, il y a une demande forte de retour d'un passage piéton. Dans la deuxième partie des aménagements de Montfalcon, la commune a remis en jaune toutes les signalisations pour personnes malvoyantes qui auparavant n'arrivaient pas à distinguer le gris du noir. Il est également souhaité soit de rétrécir les gabarits, soit de placer des sécurités pour les piétons ou encore placer des contrôles de vitesse dans les zones 20 et 30 km/h. M. Walder remercie Mme Budry de son engagement.

Mme Budry : Tram 13 ou navette ?

Mme Budry explique que depuis un an, les habitants de Carouge réclament le retour de la ligne du tram 13 Palettes-Nations via la gare. Les TPG ont enfin partiellement cédé en annonçant qu'une navette va bientôt relier Carouge à la gare. Cela ne se fera néanmoins pas en 14 minutes comme avant. Elle demande à M. Walder s'il est possible de continuer à revendiquer le tram ou s'il faut encore se contenter de cette navette. Elle rappelle l'entrevue avec l'expert de l'EPFL qui avait ouvert des espoirs.

M. Walder remercie Mme Budry et les habitants qui se sont battus pour une ligne directe sur la gare. Il y a en effet une réponse avec cette ligne de bus directe entre Carouge et la gare. Des discussions ont eu lieu pour un passage à proximité des habitants. Il ajoute que le pont de Carouge va être rénové, un passage de bus était donc inenvisageable. Quant à la restauration de la ligne 13, elle serait possible une fois le pont rénové. Celui-ci ne permettra le passage que d'une ligne de tram pendant les travaux. D'autre part, il est prévu que la navette mettra entre 17 et 24 minutes à rejoindre la gare Cornavin depuis le rondau de Carouge. M. Walder espère que cette solution compensera en partie l'absence du tram 13.

Mme Budry : Où sont les capitaux ?

Mme Budry a récemment lu un rapport du FIAN, organisation internationale en faveur du droit à l'alimentation sur l'impact de Genève sur le droit à l'alimentation dans les pays du Sud. Une manière de s'engager localement en faveur des droits humains dans le monde serait de nettoyer au niveau local le portefeuille d'actions et d'obligations douteuses dans le secteur du négoce des matières premières. Elle demande si la commune sait où est placé son argent et si elle est consciente de la charte éthique d'investissements.

À la connaissance de Mme Lammar, la commune n'a aucune action dans ce domaine, ses capitaux sont plutôt dans la pierre.

M. Morex : Toilettes publiques

M. Morex rappelle que la majorité du Conseil municipal a invité le Conseil administratif à rouvrir les WC de la place de Sardaigne en attendant de trouver d'autres solutions. Il est étonné de voir que cela n'a pas été fait. Pendant l'été, les gens allaient uriner dans le parc Cottier, maintenant, ils vont ailleurs comme au parking de Sardaigne. Les toilettes de la patinoire sont insalubres et après 17 heures, il n'y a plus de lumière. Il demande au Conseil administratif ce qu'il attend pour rouvrir les toilettes de la place de Sardaigne.

Mme Lammar souligne que le sujet des toilettes publiques est véritablement épineux. Quand elles sont ouvertes, il est demandé au Conseil de les fermer et vice-versa. Elle reconnaît cependant les problèmes mentionnés par M. Morex. Une solution de toilettes publiques ouvertes est étudiée, mais au vu des plaintes concernant la patinoire, il a été décidé de maintenir ces toilettes fermées, car

des enfants s'y rendaient seuls. Les toilettes sont néanmoins ouvertes pendant certaines manifestations. On étudie aussi la possibilité de rénover ces toilettes ainsi que celles de la place du marché.

Cette réponse ne convient pas à M. Morex. Pour lui, la réouverture s'impose.

M. Morex : Courriers

M. Morex revient sur le courrier envoyé à tous les employés de la commune. Il demande pourquoi on n'a pas utilisé une note de service aux chefs de service qui auraient pu transmettre à leurs subordonnés, plutôt que d'envoyer un courrier aux frais des contribuables.

Mme Lammar répond que ce courrier concernant chaque personne individuellement, il a semblé normal au Conseil administratif d'expliquer la situation à chacun.

M. Morex la remercie, mais trouve que cette méthode ressemble à de la propagande électorale. Il demande à Mme Lammar si le Conseil administratif fera de même concernant la campagne pour ou contre le référendum.

Mme Lammar lui rappelle que chaque fiche de salaire parvient individuellement et de manière privée à chaque employé de la commune. Il était normal de procéder de la même manière pour les avertir des conséquences de l'absence de budget validé pour le début 2013.

M. Morex : Parkings

M. Morex observe que ce jour, à 12 :45, les panneaux annonçant les places de parking à disposition indiquaient « complet » sauf pour un parking, où il restait deux places. Les parkings sont donc pleins aux heures des repas. Avec toutes les places supprimées dans le vieux Carouge et le maintien des terrasses en hiver, les places de parking disponibles sont moins nombreuses. M. Morex déplore cette situation qui pousse les gens à se garer le long de la place du marché. Il propose que pendant les heures de repas, la police soit plus leste sur les procès-verbaux aux véhicules mal stationnés, puisque les citoyens n'ont plus la possibilité de se garer pour aller au restaurant.

Mme Lammar rappelle que concrètement, les places ne sont pas faites pour stationner. Souvent, des voitures se garent sur des places piétonnes et il a été demandé que les APM mettent des amendes. C'est dans ce cadre que les APM font leur travail, sachant que dans le cadre de la proximité, ces agents peuvent discuter avec les personnes pour prévenir les gens. Il n'est pas question d'arrêter de faire des procès-verbaux à midi.

M. Morex observe que l'on pourrait envisager, puisque les parkings sont pleins, de revenir à la situation antérieure en supprimant les terrasses en hiver puisqu'elles ne servent à rien.

M. Walder explique que les terrasses en hiver sont une option que peuvent retenir les restaurateurs. Le Conseil administratif ne peut les obliger à enlever les terrasses. Ils sont libres. Vu le nombre de restaurateurs qui l'ont choisie, cette option répondait bien à un besoin.

Mme Lammar ajoute à l'intention de M. Morex que les études pour l'agrandissement de parkings sont toujours en cours.

M. Morex : Tours - SIG

M. Morex rappelle que les habitants des tours de Carouge ont eu la chance de se voir offrir des appareils électroménagers à prix réduit. Il demande si les nantis du centre de Carouge auront un jour la même chance.

M. Walder note qu'il s'agit d'un projet en partenariat avec les SIG. L'un des critères est l'aspect social comme le prix des loyers. Le Conseil administratif discute avec les SIG pour poursuivre cette action, mais les quartiers envisagés prioritairement sont les Acacias, la Fontenette et la Tambourine avant le vieux Carouge. Un autre aspect prioritaire pour les SIG est la densité. Une commission

pourrait être organisée pour en discuter plus en détail, si cela était souhaité.

M. Morex : Abris bus

M. Morex demande si l'on envisage placer des abris bus aux arrêts place du marché.

M. Walder explique que ce n'est pas possible pour une question de largeur du trottoir et de protection du site. Il pourra répondre plus en détail à M. Morex la prochaine fois.

M. Baertschi : Rue des Moraines : élargissement inopportun d'un trottoir.

M. Baertschi a été frappé de voir que suite à l'élargissement du trottoir, deux commerces vont fermer et les bus n'arrivent pas à se croiser. Cette mesure est donc peut-être dangereuse.

M. Walder note que l'objectif recherché est bien que les voitures ne puissent se croiser sans freiner. Les personnes âgées peuvent traverser plus facilement, car les voitures roulent moins vite. Pour sa part, il préférerait des espaces larges, mais il n'y a pas d'autre solution.

M. Baertschi ne parle pas de l'ensemble du projet, mais de la partie du trottoir et du croisement dangereux lors du croisement de bus.

Mme Lammar ajoute que des voitures continuent de stationner du côté impair de la rue des Moraines, ce qui empêche les croisements de bus. Les APM passent quotidiennement à cet endroit, mais les habitudes ne se perdent pas encore. Il sera demandé la pause d'une ligne jaune et d'un panneau d'interdiction de stationner fixe.

M. Baertschi : Promenade des Orpailleurs - Desserte de chantier

M. Baertschi note que la promenade des Orpailleurs est un lieu d'ébat pour les chiens, or on voit désormais régulièrement des camions se rendant au chantier. Les personnes qui fréquentent ce lieu se demandent pourquoi l'accès ne se fait pas par la piscine, ce qui serait moins dangereux. Elles ont fait état de désagréments.

M. Walder répondra la prochaine fois, car il ne savait pas que des camions passaient par cette promenade. C'est certainement lié au CEVA, mais aucune autorisation n'a été donnée.

M. Voignier : Sécurité, passages piétons rue des Pervenches - rue Montfalcon.

M. Voignier a été interpellé par plusieurs locataires et habitants de ce quartier qui se plaignent des problèmes survenus au niveau du passage piéton à la fin de la rue des Pervenches : manœuvres dangereuses de la part d'automobilistes et cyclistes à cet endroit. Il demande si du mobilier urbain pourrait être prévu pour ralentir ce comportement.

Mme Lammar répond qu'il sera demandé à la police municipale d'avoir une attention particulière à cet endroit.

M. Walder ajoute qu'il avait déjà répondu à Mme Stebler sur les aménagements. La fermeture de la rue des Pervenches n'est à ce jour pas définitive, ces discussions ont lieu avec le Canton. L'emplacement et la taille du passage piéton ne sont pas non plus définitifs. Les aménagements ne sont pas terminés et le Conseil administratif est conscient des problèmes et comportements d'insécurité.

Le Président remercie les participants et lève la séance à 22h 45.